



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 176
Police nationale



PROGRAMME 176
Police nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Frédéric VEAUX

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

En 2023, la police nationale a amplifié ses efforts de transformation et de modernisation, pour répondre, à tout moment et sur tout le territoire, aux besoins de sécurité de la population et aux grands enjeux en matière de lutte contre toutes les formes de délinquance, dans de meilleures conditions opérationnelles et en offrant à ses agents une meilleure reconnaissance des sujétions et risques auxquels ils sont exposés. Tout en assurant ses missions du quotidien, avec une activité particulièrement soutenue tout au long de l'année, la police nationale s'est également attachée à préparer l'avenir, en se réformant et en se préparant à la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

La police nationale bénéficie au titre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) de 4,8 Mds € de crédits supplémentaires pour la période 2023-2027, dont 465,5 M€ pour la seule année 2023.

Ces crédits ont notamment permis d'absorber les mesures interministérielles de revalorisation de la rémunération des fonctionnaires mises en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2023 et ont contribué, plus largement, au renforcement des moyens humains et matériels de la police nationale.

Un niveau d'engagement des forces de police particulièrement élevé tout au long de l'année 2023

L'année 2023 se caractérise par une activité très soutenue de la police nationale. Elle a été marquée par une forte activité de maintien de l'ordre, avec les mouvements sociaux du premier semestre et l'épisode de violences urbaines du 27 juin au 2 juillet, mais également par une mobilisation importante de tous les services au titre de la sécurisation de la coupe du monde de rugby, du 8 septembre au 23 octobre. D'une façon générale, le haut niveau de mobilisation des forces de police en 2023, conjugué à une inflation encore forte, se traduit par une dynamique de consommation des crédits de fonctionnement particulièrement élevé.

Dans ce contexte, l'engagement de l'institution est resté élevé en particulier en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes ou encore de lutte contre l'immigration clandestine et de contrôle aux frontières. Les taux de délinquance et de criminalité demeurent élevés, mais l'évolution à la baisse d'un certain nombre d'indicateurs se confirme.

Un effort d'investissement soutenu pour accompagner les forces et préparer l'avenir

Grâce à la LOPMI, un effort d'investissement significatif a pu être réalisé en 2023 pour mettre à disposition des agents des équipements adaptés à leurs besoins et améliorer les conditions d'exercice de leurs fonctions (équipements de protection, déploiement de la nouvelle tenue, renouvellement du parc de moyens mobiles). La rénovation et la modernisation du patrimoine immobilier se sont poursuivies, avec la livraison en 2023 de nouveaux équipements (Royan, Torcy, Mérignac, CRS NG, ...), la conduite de projets structurants (Nice, Valenciennes, ENP de Périgueux, Kremlin-Bicêtre, ...) et un effort continu d'amélioration du cadre de travail par des travaux d'entretien et d'aménagement. La démétropolisation des services s'est poursuivie, avec l'installation du SNEAS à Angers et la préparation du déménagement de l'ANDV à Châlons-en-Champagne.

Les moyens disponibles ont également permis d'accélérer la transformation, selon trois axes principaux : le renforcement de la relation avec les citoyens grâce au développement de nouveaux services numériques (plainte en ligne, visioplainte, Masécurité.fr etc.), la modernisation des actions de police grâce à l'innovation technologique (poursuite du déploiement de PC Storm et des terminaux NEO, caméras piétons, drones et lutte anti-drone, vidéoprotection, etc.), et la mise à disposition des agents d'un environnement de travail modernisé et sécurisé (MCIC, programme ENT, XPN22 etc.).

Un effort particulier a également été réalisé en faveur de la formation initiale et continue des policiers, avec notamment l'augmentation de moyens de l'ENSP.

Enfin, les investissements nécessaires à la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris se sont poursuivis en 2023 en anticipation de l'événement : acquisition d'équipements divers (barrières, équipements NRBC, moyens mobiles), création et modernisation des salles de commandement, extension et résilience de la vidéo-protection à Paris ou encore amélioration de la couverture INPT radio. Les premières dépenses de fonctionnement relatives aux JOP ont également été engagées fin 2023, avec les premières réservations relatives à l'hébergement des forces qui interviendront en renfort sur la plaque parisienne à l'été 2024.

Un renforcement significatif des moyens humains et la poursuite de la mise en œuvre d'une politique RH modernisée

La police nationale a bénéficié en 2023 d'un schéma d'emploi dynamique, qu'elle a exécuté légèrement au-dessus de l'objectif (+1 947 ETP au lieu de +1 907). Ce résultat a été obtenu grâce à un niveau particulièrement élevé de recrutement de policiers actifs (4 188 pour le CEA, 441 pour le corps de commandement et 115 pour le corps de conception et de direction). Il intègre la poursuite de la politique de substitution, amplifiée en 2023 par le développement de nouvelles fonctions (assistants d'enquête, assistants de contrôle frontière), et soutient la politique de transformation numérique, par le recrutement de compétences spécialisées dans ce domaine. Il permet également le renforcement de la filière investigation et des moyens consacrés au maintien de l'ordre et à la lutte contre les violences urbaines, avec la création dès 2023 de trois des quatre CRS « nouvelle génération » prévues par la LOPMI. Par ailleurs, le déploiement de la réserve opérationnelle, créée en 2022, s'est poursuivie en 2023. Au total, cette stratégie de recrutement contribue à l'augmentation continue de la présence des policiers sur la voie publique.

L'augmentation des moyens humains s'est accompagnée d'une meilleure valorisation de l'engagement des policiers sur le terrain et d'un effort de reconnaissance des spécificités de leur métier. La mise en œuvre du protocole de modernisation des ressources humaines de la police nationale du 2 mars 2022 s'est poursuivie et a permis notamment la réforme du corps d'encadrement et d'application, avec une meilleure reconnaissance de la prise de responsabilité et des fonctions d'encadrant, la revalorisation de la filière investigation, la meilleure prise en compte des sujétions liées au travail de nuit ou encore l'amélioration des règles de mobilité pour permettre une répartition appropriée des effectifs sur le territoire. Le responsable de programme a également porté une attention particulière aux politiques d'accompagnement et de soutien des agents de la police nationale, notamment en matière de prévention contre le suicide et de soutien aux opérateurs sociaux.

La concrétisation de la réforme de la police nationale

Après plusieurs mois de préparation et de concertation, la mise en œuvre concrète de la réforme de la police nationale a débuté au 1^{er} juillet 2023 avec la création des nouvelles directions nationales par filière métier et de l'Académie de police, suivie par la désignation au second semestre des préfigurateurs chargés des directions interdépartementale et départementales de la police nationale. Avec une unicité de commandement dans les territoires, le décloisement des services et la déconcentration des décisions et des moyens, cette réorganisation majeure permet une efficacité accrue des services de police et une lutte plus efficace contre toutes les formes de délinquance et de criminalité.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

INDICATEUR 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

INDICATEUR 1.3 : Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur leur coeur de métier

INDICATEUR 2.5 : Délai moyen d'intervention

INDICATEUR 2.6 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale

INDICATEUR 2.7 : Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie

INDICATEUR 4.2 : Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR 5.1 : Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat

INDICATEUR 5.2 : Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

INDICATEUR 5.3 : Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée

OBJECTIF 6 : Évaluer la dépense fiscale

INDICATEUR 6.1 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 - Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	62 989	60 177	En baisse	55 179	cible atteinte	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	%	1,7	1,6	En baisse	1,5	cible atteinte	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	307 169	341 030	Suivi	356 316	absence amélioration	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	%	8,4	9,3	Suivi	9,6	absence amélioration	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	167 136	190 555	Suivi	200 599	absence amélioration	Suivi
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles dans les transports en commun	Nb	15 103	15 521	Suivi	14 975	cible atteinte	Suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles ainsi que le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste précisément à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Les consolidations effectuées par le SSMSI après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures peuvent entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) - État 4001.

Mode de calcul :

Nombre de victimes : Les données correspondent au nombre de victimes de faits commis en zone police nationale. Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base du 4001. Les taux sont calculés sur l'ensemble des personnes habitant en zone police nationale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Depuis trois ans, le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses diminue. Il a baissé de -12,4 % sur la période 2021-2023 (-2 812 victimes entre 2021 et 2022 et -4 998 entre 2022 et 2023).

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré en zone police, on constate, en 2023, une nouvelle hausse de +4,5 % par rapport à l'année précédente (pour mémoire : +13,9 % entre 2020 et 2021, +11,0 % entre 2021 et 2022). L'augmentation des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le prolongement de l'affaire Weinstein (octobre 2017) et des différents mouvements sur les réseaux sociaux en faveur de la libération de la parole des victimes. Ainsi, les victimes portent à la connaissance de la police davantage de faits de violences sexuelles, même s'ils ont eu lieu longtemps auparavant. On remarque néanmoins que ces atteintes à l'intégrité physique sont en diminution de -3,5 % entre 2022 et 2023 dans les transports en commun.

Le nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles a augmenté de +20,0 % entre 2021 et 2023 (+23 419 femmes victimes entre 2021 et 2022, +10 044 entre 2022 et 2023). Cette hausse s'explique notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (lancé le 3 septembre 2019), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de police, notamment au travers de la formation des personnels, la présence de référents spécifiques dans les services, le travail conjoint avec les intervenants sociaux, les hôpitaux et les centres de santé, et inciter les victimes à davantage déposer plainte.

INDICATEUR

1.2 - Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 237 095	1 352 944	En baisse	1 350 583	cible atteinte	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZPN	Nb	113 567	125 542	En baisse	125 044	cible atteinte	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZPN	‰	5,78	6,34	En baisse	6,25	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 (locaux d'habitation principale) et 28 (résidences secondaires) de l'état 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de l'état 4001. Les données correspondent au lieu de commission et le taux est calculé sur l'ensemble des logements situés en zone police nationale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés en zone police a augmenté de +9,2 % sur la période 2021-2023 mais on constate une inflexion de la courbe entre 2022 et 2023 (-0,2 %).

Le nombre de cambriolages des résidences principales et secondaires commis en zone police nationale (ZPN) et le taux de cambriolage pour 1 000 logements en ZPN sont restés stables entre 2022 et 2023, respectivement -0,4 % et -0,09 point.

Malgré cette relative stabilité, on constate une disparité entre les territoires : la hausse des cambriolages est particulièrement marquée dans 17 départements, notamment en Martinique et dans les départements de la

région Centre-Val-de-Loire et de la Normandie. Au total, la hausse du nombre de cambriolages entre 2022 et 2023 est significative dans 54 départements. A l'inverse, le nombre de cambriolages de logements baisse significativement dans 22 départements, dont ceux à l'est des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France. En cumulé, ces baisses limitent fortement la hausse constatée dans les autres départements.

INDICATEUR

1.3 - Évolution du nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions	Nb	85 278	80 843	En baisse	78 272	cible atteinte	En baisse

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques :

Le nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions regroupe deux index de l'état 4001 : 72 - Outrage à dépositaire de l'autorité publique et 73 - Violence à dépositaire de l'autorité publique.

Les consolidations effectuées par le SSMSI après la remontée de données ainsi que la requalification de procédures peuvent entraîner a posteriori des modifications de données des RAP et des PAP.

Source des données :

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) - État 4001.

Mode de calcul :

Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente l'état 4001. Le ministère de la justice ne participe pas à l'alimentation de cet état mais communique des décisions quant à la destination d'un individu mis en cause dans une procédure (laissé libre ou écroué). Les indicateurs sont construits sur la base du lieu d'enregistrement des infractions constatées en zone police. Les données concernent la France entière, DOM COM compris.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de crimes et délits commis à l'encontre des personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonctions a baissé de -8,2 % sur la période 2021-2023 mais reste à un niveau élevé puisque, dans les faits, cela représente, en 2023, 214 crimes et délits commis à l'encontre des policiers en moyenne par jour (contre 233 en 2021 et 222 en 2022).

OBJECTIF**2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance****INDICATEUR****2.1 – Taux d'élucidation ciblés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	16,5	16,0	En hausse	16,4	cible atteinte	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	10,4	9,6	En hausse	9,7	cible atteinte	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	59,2	69,8	En hausse	60,6	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

Mode de calcul :

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le SSMSI et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. Depuis 2019, le taux d'élucidation des homicides intègre l'index 6 de l'état 4001 « coups et blessures volontaires suivis de mort ». Les données concernent l'ensemble du territoire national.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, le taux d'élucidation des vols avec violence s'élève à 16,4 % (+0,4 point comparé à 2022) et le taux d'élucidation des cambriolages de logements reste stable par rapport à l'année antérieure (+0,1 point). En revanche, le taux d'élucidation des homicides diminue entre 2022 et 2023 (-9,2 points) pour retrouver un niveau proche de l'année 2021 (60,6 % en 2023 contre 59,2 % en 2021).

L'investigation constitue un levier précieux dans la lutte contre les cambriolages. De nombreux cambriolages ont en effet lieu sans témoins ni images de vidéoprotection dans les zones pavillonnaires, et les relevés de traces et indices sur les lieux des faits sont des outils d'enquête indispensables pour pouvoir en identifier ultérieurement les auteurs. De même, les auteurs de cambriolages s'adonnent en général à plusieurs méfaits, ce qui nécessite de travailler sur la sérialité. Ce travail se fait par recoupement, par lieux et/ou par modes opératoires, que ce soit le mode d'effraction ou des moyens utilisés. Les circonscriptions les plus touchées par les cambriolages ont mis en place des groupes d'enquêteurs dédiés à ce phénomène, afin de se concentrer sur ce type d'investigations spécifiques (exploitations des résultats PTS, vidéoprotection, recoupements...).

Sur la période 2021-2023, le nombre de victimes d'homicides pour 100 000 habitants est plus élevé dans les régions ultramarines qu'en France métropolitaine. Cependant, les homicides intrafamiliaux dans les DROM s'établissent à des niveaux similaires à ceux de la France métropolitaine. En métropole, ce taux est en particulier élevé dans trois départements du sud : Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône et Haute-Corse. Ceci s'explique en partie par les règlements de comptes, plus fréquents en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Corse. Au contraire, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Bourgogne-Franche-Comté, les services de police enregistrent moins de victimes d'homicide durant la période étudiée relativement à la taille de la population.

INDICATEUR

2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	27 742	30 050	En hausse	30 634	cible atteinte	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	4 448	4 246	En hausse	2 555	absence amélioration	En hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	378 305 441	491 333 748	En hausse	868 609 923	cible atteinte	En hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans LRPPN, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organiseurs, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans LRRPN à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DOM et COM sont prises en compte.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (Direction nationale de la sécurité publique, direction nationale de la police judiciaire, direction nationale de la police aux frontières, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (MEC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre de mis en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants a augmenté de +10,4 % sur la période 2021-2023 (+8,4 % entre 2021 et 2022 et +2,0 % entre 2022 et 2023). S'agissant du nombre de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants, la hausse s'élève à +4 % au niveau national et Paris explique plus du tiers de cette progression.

L'activité de lutte contre les stupéfiants est toujours aussi dynamique et soutenue. Chaque jour, la police mène des opérations de lutte contre les stupéfiants et ce travail s'est encore accentué depuis septembre 2023 par la mise en œuvre d'opérations dites « Place nette », conformément aux instructions du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer de créer une unité d'investigation nationale destinée à lutter contre les réseaux de stupéfiants dans les quartiers les plus sensibles. Capables d'agir soit en prévention, soit en réaction, ces opérations « Place nette » ont pour objectif d'améliorer significativement la physionomie et la qualité de vie des habitants des quartiers concernés. A l'issue de ces opérations, une réappropriation systématique du/des quartier(s) est réalisée en moyen d'une saturation du terrain, durant plusieurs jours par des effectifs en civil et en tenue, appuyés, le cas échéant par des unités de forces mobiles, et des contrôles d'établissements commerciaux ciblés sont menés en lien avec les différents partenaires (douanes, URSSAF...). Entre le 27 septembre 2023 (date de la première opération) et la fin décembre 2023, 22 opérations ont été réalisées sur le territoire de l'agglomération parisienne ayant conduit à l'interpellation de 164 individus et, notamment, la saisie de 147 kg de cannabis, 162 g de cocaïne et de plus de 147 000 euros.

En 2023, le nombre de procédures diligentées en matière d'aide à l'entrée sur le territoire, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger a baissé de -42,6 % sur la période 2021-2023 sur l'ensemble du territoire en raison de la complexité croissante des filières. Auparavant les filières étaient principalement des filières françaises constituées d'un nombre peu important de passeurs. Aujourd'hui, ce sont en majorité des filières multinationales de plus grande taille et d'une complexité accrue. Par conséquent, les enquêteurs réalisent moins de procédures en 2023 comparé à 2021 et 2022 mais font face aujourd'hui à des procédures plus techniques et plus longues à mener jusqu'à terme car elles nécessitent une coopération internationale importante.

116 812 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles effectués en 2023, soit une augmentation de +22 % au regard de l'année antérieure (95 443 fiches de recherche en 2022). Cette progression est une conséquence de l'augmentation du flux de passagers lors de la tenue de la Coupe du Monde de Rugby.

L'activité de lutte contre les filières d'immigration irrégulière en 2023 demeure stable avec 322 structures démantelées (325 en 2022). 24,5 % des filières présentaient un caractère complexe (dossiers de plus grande ampleur ou ayant entraîné la mise en œuvre de techniques spéciales d'enquête ou d'une coopération internationale plus importante). Presque la moitié des organisations avaient recours, à titre principal ou secondaire, à la fraude documentaire.

Le 1^{er} janvier 2023, l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM), rattaché à la direction de la police aux frontières, s'est substitué à l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST), créé en 1996. L'OLTIM conserve les mêmes compétences : la répression des filières d'aide à l'entrée, au séjour et à la circulation irréguliers sur le territoire national, le démantèlement des structures organisées employant des étrangers sans titre, le démantèlement des officines de faux documents liées à ces activités et l'identification des flux financiers illicites générés par ces trafics et de saisie des avoirs criminels.

Les avoirs criminels appréhendés par les services de la police nationale en 2023 s'élèvent à 868 609 923 €. Ils représentent 66,2 % du total des avoirs saisis par la police et la gendarmerie nationales (1 311 949 526 €). Le montant des saisies opérées par la police nationale a ainsi augmenté de +76,8 % entre 2022 et 2023. Cette progression a été rendue possible par la hausse du nombre d'opérations de saisies impliquant tous les services de la police nationale passant de 52 000 saisies en 2022 à 63 000 en 2023 (+11 000/+21,2 %).

L'année 2023 a été marquée par une saisie exceptionnelle de 461 millions d'euros réalisée conjointement par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCUFF) et la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BNRDF), tous deux rattachés à la direction nationale de la police judiciaire. Il s'agissait d'une saisie de créance réalisée dans un dossier de fraude fiscale complexe et blanchiment de fraude fiscale visant l'achat et la revente dissimulés de biens de prestige. On constate également une forte hausse des saisies de crypto-actifs : 120 saisies pour un total de plus de 26 millions d'euros, soit trois fois plus que l'année précédente (47 saisies pour 7,7 millions d'euros en 2022).

INDICATEUR

2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	73,32	71,90	En hausse	75,39	cible atteinte	En hausse
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	92,82	94,82	En hausse	93,86	absence amélioration	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	81,82	82,00	En hausse	81,08	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données : Service national de police scientifique (SNPS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La tendance générale pour l'année 2023 montre une augmentation notable du taux de couverture des cambriolages et un léger tassement des taux de signalisation, tant biologique que papillaire, des individus mis en cause.

Le nombre de missions de police scientifique pour cambriolage progresse en effet de +8,4 % par rapport à celui de 2022 alors que le nombre de faits constatés n'a augmenté que de +3,4 %. Cet écart induit une progression de +3,5 points du taux de couverture entre 2022 et 2023.

Quant aux signalisations, l'effort est toujours marqué et soutenu afin de consolider l'alimentation et les résultats en matière d'identification du FNAEG et du FAED. Le service national de police scientifique reste vigilant sur le niveau des signalisations réalisées par les services d'investigation des différentes directions actives, notamment par l'intermédiaire de ses délégations zonales, en lien étroit avec les directeurs zonaux.

Le taux de signalisation biologique passe de 94,82 à 93,86 % entre 2022 et 2023, et le taux de signalisation papillaire de 82,00 à 81,08 % sur la même période. La légère érosion de ces deux taux découle d'une augmentation du nombre de mis en cause (+3,6 % et +2 % respectivement) plus forte que celle des signalisations individuelles (+2,5 % et +0,9 % respectivement).

Le recours plus important à l'amende forfaitaire délictuelle (AFD), étendue à d'autres délits depuis 2020, continue d'influer à la baisse ces indicateurs. En effet, l'AFD ne permet pas de signaler directement les personnes mises en cause sur le terrain. De plus, peu de ces individus répondent aux convocations qui leur sont envoyées pour se présenter dans les services de police afin d'y être signalés.

INDICATEUR**2.4 - Recentrage des forces sur leur coeur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	8	9,9	En baisse	Non déterminé	donnée non renseignée	En baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante des services de la police nationale.

Source des données :

En 2023 : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la direction nationale de la sécurité publique.

En 2021 et 2022 : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.

La mise en place de nouveaux libellés plus fins et le déploiement en cours d'année 2022 de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) doivent conduire à des précautions d'usage dans les résultats enregistrés en 2022.

Mode de calcul : (Nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles) * 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En raison du changement de logiciel de la Main Courante (MCPN) en cours d'année 2023, la préfecture de police de Paris n'est pas en mesure pour le moment de constituer cet indicateur.

Le taux des missions périphériques dans l'activité globale de la direction nationale de la sécurité publique s'élève à 4,08 % en 2023, s'expliquant essentiellement par le concours au ministère de la justice (64.6 % des missions périphériques), les gardes de bâtiment public (14,2 %) et les gardes, escortes et services d'ordre (9,0 %).

INDICATEUR**2.5 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	16'12"	8'29"	<10	8'24"	cible atteinte	<10

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS...) ou d'une autorité (maire, préfet...) par appel téléphonique sur le 17 (ou 112) et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un évènement ou à une situation, à la suite de la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré jour et nuit sur tout type d'intervention à la suite d'un appel vers les centres de police secours (17 ou 112). Les interventions dont le délai saisine-arrivée est supérieur à 4h sont exclues.

Sources des données : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la direction nationale de la sécurité publique (DNSP) et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul : Somme des délais d'interventions / Nombre d'interventions effectuées.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai moyen d'intervention des policiers au niveau national s'est amélioré sur la période 2022-2023, passant de 8 minutes 29 secondes en 2022 à 8 minutes 24 secondes en 2023.

Les délais moyens d'intervention pour la Préfecture de police de Paris et la DNSP sont en-deçà du délai maximal fixé, respectivement 7 minutes 47 secondes et 9 minutes 06 secondes pour l'année 2023.

INDICATEUR**2.6 – Nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale	%	27,65	27,79	En hausse	29,68	cible atteinte	En hausse
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale au sein des transports en commun rapporté à l'activité totale	%	1,64	1,30	En hausse	0,75	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Le calcul de cet indicateur s’appuie sur les données de la main courante de la police nationale (MCPN).

Pour le sous-indicateur « Nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale rapporté à l’activité totale » :

Source des données : Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) et préfecture de police de Paris (PP).

Mode de calcul : Nombre annuel d’heures fonctionnaires en patrouille sur la voie publique / Nombre annuel d’heures totales d’activité.

Pour le sous-indicateur « Nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale au sein des transports en commun rapporté à l’activité totale » :

Source des données : Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), direction nationale de la police aux frontières (DNPAF) et préfecture de police de Paris (PP).

Mode de calcul : Nombre annuel d’heures fonctionnaires en patrouille au sein des transports en commun / Nombre annuel d’heures totales d’activité.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par les policiers rapporté à l’activité totale est en constante progression depuis trois ans (+2,03 points sur la période 2021-2023) avec des taux à 27,65 % en 2021, 27,79 % en 2022 et 29,68 % en 2023.

L’accélération entre 2022 et 2023 est portée en partie par l’implication des services de police suite aux différents mouvements revendicatifs en 2023 et des services d’ordre pour l’événement sportif majeur que constituait la coupe du monde de rugby.

Par ailleurs, les opérations policières menées sur l’ensemble du territoire en matière de recherche de stupéfiants et de lutte contre l’immigration irrégulière ont permis de renforcer la présence policière sur le terrain.

INDICATEUR

2.7 – Effort de formation dans la lutte contre la délinquance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités rapporté au nombre d'actifs	%	17,83	19,22	En hausse	19,14	absence amélioration	En hausse
Nombre d'heures de formation continue individuelle ou collective par actif	heure	31,20	30,90	En hausse	31,49	cible atteinte	En hausse
Nombre de séances de tir en moyenne par actif	%	2,80	2,85	Suivi	2,88	donnée non retenue	Suivi

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques :

Pour le 1^{er} sous-indicateur, le nombre d'actifs prend en compte les fonctionnaires des trois corps : corps de conception et de direction, corps de commandement et corps d'encadrement et d'application.

Pour les sous-indicateurs suivants, les policiers adjoints y sont ajoutés.

Source des données :

Direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS) et Académie de police.

Mode de calcul :

Nombre d'officiers de police judiciaire (OPJ) habilités / Nombre d'agents des corps CCD, CC et CEA au 31/12/N

Nombre d'heures de formation continue / Nombre d'actifs (CCD, CC, CEA et PA) au 31/12/N

Nombre de séances de tir / Nombre d'actifs (CCD, CC, CEA, PA) au 31/12/N

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'agents ayant la qualification d'officiers de police judiciaire (OPJ) a augmenté de +3 % (+715 agents) entre 2022 et 2023, principalement des policiers issus du corps d'encadrement et d'application. En revanche, le nombre d'agents exerçant leur qualification d'OPJ est resté stable entre les deux années.

L'effort de formation continue à destination des policiers, inscrit dans le protocole pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale du 2 mars 2022 et dont l'objectif est une augmentation de +50 % de la formation continue d'ici 2027, se poursuit en 2023 : une hausse de +1,9 % du nombre d'heures de formation continue par actif est constatée entre 2022 et 2023.

Le nombre de séances de tir en moyenne par actif en 2023 confirme la tendance haussière constatée les années précédentes : 2,80 en 2021, 2,85 en 2022 et 2,88 en 2023.

OBJECTIF**3 - Optimiser l'emploi des forces mobiles****INDICATEUR****3.1 - Engagement des forces mobiles**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	24,48	28,71	Suivi	35,6	donnée non retenue	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	33,11	32,37	Suivi	36,37	donnée non retenue	Suivi

Commentaires techniques

La réversibilité des forces mobiles peut complexifier la distinction des temps de renfort des temps de service ou de maintien de l'ordre.

Source des données :

DCCRS - Nombre d'unités CRS employées (en unités/jour) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris) et du maintien de l'ordre.

Mode de calcul :

Indicateur 3.1.1 : Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en prévention de proximité sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

Indicateur 3.1.2 : Part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en MO/SO sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comparée aux trois années précédentes (2020, 2021, et 2022), le climat social en 2023 a été particulièrement intensif. En effet, 41,76 u/j en moyenne ont été déployées sur le territoire contre 40,21 en 2020, 40,19 en 2021 et 40,73 en 2022 soit une évolution respective de +3,85 % (+1,55 u/j), +3,91 % (+1,57 u/j) et de +2,53 % (+1,03 u/j). L'emploi des forces mobiles a été aussi conséquent en sécurisation (1) qu'en MO/SO* (2).

1/ Évolution de l'engagement des unités en sécurisation :

Sur la même base comparative, elle a respectivement progressé de +6,45, +11,12 et de +6,89 pts de pourcentage pour un déploiement journalier de 11,72 (en 2020), 11,08 (en 2021), 12,96 (en 2022) et de 14,87 (en 2023) unités. Soit une augmentation respective de +26,88 % (+3,15 u/j), +34,21 % (+3,79 u/j) et de +14,74 % (+1,91 u/j).

2/ Évolution de l'engagement des unités en MO/SO :

Les tendances sont similaires en matière d'engagement en sécurisation. Comparée à 2020, 2021 et 2022, le taux de mobilisation des forces mobiles a respectivement progressé de +7,05, +3,26 et de +4 points de pourcentage sur la base d'un déploiement journalier de 11,79, 13,33, 13,65 à 15,19 u/j. Soit une augmentation respective de +28,84 % (+3,40 u/j), +13,95 % (+1,86 u/j) et de 11,28 % (+1,54 u/j).

*MO/SO : Maintien de l'ordre

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR****4.1 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'alcoolémie**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie	Nb	99	95	Suivi	85	cible atteinte	Suivi
Nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie	Nb	43 865	51 507	Suivi	44 876	cible atteinte	Suivi
Nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés	Nb	437 610	469 824	En hausse	462 019	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques**Source des données :**

Direction nationale de la sécurité publique (DNSP), Préfecture de police de Paris (PP) et Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS).

Mode de calcul :

Somme au 31/12/N.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, la présence des policiers sur le terrain et les contrôles routiers effectués sur l'ensemble du territoire national ont permis de relever 44 876 infractions d'alcoolémie contre 51 507 en 2022, soit une diminution de -12,9 % (-6 631 infractions d'alcoolémie).

Le nombre d'accidents mortels dus à l'alcool suit une tendance similaire, soit une baisse de -10,5 % (de 95 accidents mortels en 2022 à 85 en 2023).

On constate donc moins d'infractions routières et moins d'accidents mortels en 2023, néanmoins, les efforts fournis par les policiers en matière de dépistages d'alcoolémie sont restés sensiblement les mêmes à ceux de l'année antérieure passant de 469 824 en 2022 à 462 019 en 2023, soit une légère baisse de -1,7 %.

INDICATEUR**4.2 – Accidentologie, infractions et dépistages liés à l'usage de stupéfiants**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants	Nb	77	65	Suivi	52	cible atteinte	Suivi
Nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants	Nb	22 733	28 755	Suivi	28 744	cible atteinte	Suivi
Nombre de dépistages de stupéfiant réalisés	Nb	90 944	103 101	En hausse	89 326	absence amélioration	En hausse

Commentaires techniques**Source des données :**

DNSP, PP et DCCRS

Mode de calcul :

Somme au 31/12/N

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants en 2023 est quasiment identique à celui de 2022, respectivement 28 744 et 28 755 infractions.

Les contrôles effectués par les policiers en la matière apparaissent plus efficaces car pour un niveau similaire d'infractions en 2022 et 2023, le nombre de dépistages de stupéfiants réalisés entre ces deux années a diminué de -13,4 %, passant de 103 101 dépistages en 2022 à 89 326 en 2023.

Le nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants a, quant à lui, diminué de -20,0 %, passant de 65 en 2022 à 52 en 2023.

OBJECTIF

5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR

5.1 – Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Délai de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat	minutes	27,3	36,25	<20	38,0	absence amélioration	<20

Commentaires techniques

Résultat partiel en 2022. Seule la Préfecture de Police a communiqué un délai moyen de 36 minutes et 14 secondes. Pour la DCSP, la Nouvelle Main Courante Informatisée (NMCI), déployée dans 54 départements avant le 1^{er} janvier 2022, était dotée d'un module accueil (10 états statistiques). Mais, suite à l'arrêt de la NMCI et avec le déploiement de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) en DCSP, aucun module ne permet dorénavant de mesurer le délai de prise en compte de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat.

Les données sont de nouveau disponibles en 2023.

Source des données : Requête à partir d'une application locale dans les services de la PP et de la DNSP.

Mode de calcul : Délai d'attente des usagers se présentant à l'accueil / nombre d'usagers se présentant à l'accueil.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai moyen de prise en charge de l'utilisateur après l'arrivée au commissariat en 2023 est quasiment stable par rapport à 2022.

INDICATEUR

5.2 – Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne	%	80	76,28	>80%	75,36	absence amélioration	>80%

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Le délai entre la pré-déclaration et la finalisation de la plainte n'est pas exclusivement dépendant des services de police. Il est, en effet, fortement influencé par les disponibilités des victimes pour se déplacer au commissariat.

Sources des données : Extraction du logiciel de rédaction des procédures LRPPN.

Mode de calcul : (Nombre des pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours / Nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte) * 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dispositif s'étendant sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2013, le télé-service de pré-plainte a été mis en place pour améliorer l'accueil des victimes et réduire le délai d'attente lors d'un dépôt de plainte en commissariat. Il est réservé exclusivement aux pré-déclarations, déposées contre un auteur inconnu, pour les atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries, filouteries, etc.). Depuis son déploiement, le nombre de pré-plaintes n'a cessé d'augmenter. Le taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne s'élève à 75,36 % en 2023 contre 76,28 % en 2022, soit une légère baisse de -0,92 point entre ces deux années.

L'objectif, depuis 2004, étant d'optimiser la qualité d'accueil et d'orientation de l'usager, la police nationale continue de renforcer son offre de services numériques. Après la mise en place de la plateforme d'accueil « moncommissariat.fr » durant l'été 2020 devenue « Ma Sécurité » pour devenir le portail des forces de sécurité intérieure en décembre 2022 (intégrant la gendarmerie nationale), la plateforme THESEE de dépôt de plainte en ligne pour les escroqueries sur internet en mars 2022 et la plateforme numérique d'accompagnement des victimes (PNAV) en avril 2022, les services de police ont imaginé et développé un nouveau télé-service dénommé « Police Rendez-vous ». Grâce à une gestion optimisée des accueils en commissariats, les usagers qui n'ont pas besoin de se déplacer, sont orientés vers les démarches en ligne adaptées. Ceux qui doivent se déplacer sont mieux préparés et reçus (limitation du temps d'attente), ce qui facilitera, par là même, le quotidien des agents et policiers en charge des accueils et de la prise des plaintes. Les rendez-vous peuvent être ajustés en cas de pic de fréquentation ou contraintes opérationnelles. Cette fonctionnalité évite ainsi à l'usager une trop longue attente et permet de limiter sa présence dans les locaux et donc d'améliorer les conditions de travail des policiers dans les services d'accueil. Il fonctionne comme tous les outils numériques de prise de rendez-vous. Déployé dans le département de la Gironde en octobre 2023, « Police Rendez-vous » a été élargi à la zone Sud-Ouest deux mois plus tard. Suite à un premier retour d'expérience, les usagers ont accueilli favorablement ce nouvel outil et ce télé-service semble avoir un avenir prometteur.

INDICATEUR**5.3 – Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de signalements externes reçus par l'IGPN via la plateforme dédiée	Nb	6 003	6 843	Suivi	6 664	cible atteinte	Suivi

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques :**

La plateforme n'est pas le vecteur de révélation des faits les plus graves dont peuvent être saisis les services d'enquête de l'IGPN. Elle demeure un élément du dispositif de service qualité destiné à l'utilisateur. Le résultat peut dépendre de l'actualité (manifestations, médiatisation de faits, ...).

Source des données :

IGPN

Mode de calcul :

Somme des signalements externes reçus par l'IGPN sur la plateforme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ni service de plainte, ni service d'enquête, ni service d'urgence, la plateforme administrative de signalement est avant tout un service administratif de recueil de signalements et d'orientation des doléances de l'utilisateur vers les directions d'emploi de la police nationale, de la préfecture de police de Paris et des partenaires cités dans l'arrêté de création de la plateforme (arrêté du 23 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 9 mai 2014 autorisant le traitement dénommé « plateforme de signalement IGPN »).

Sur les 6 664 signalements reçus en 2023, 5 229 (soit 78,46 %) entrent dans les critères de compétence de la plateforme s'agissant du périmètre de la police nationale.

Les signalements hors champ de compétence sont notamment liés à des erreurs d'orientation (par exemple confusion avec la pré-plainte en ligne ou avec d'autres plateformes de la police nationale ou extérieures). Des signalements concernant la gendarmerie nationale, la police municipale ou la douane sont adressés à tort à la plateforme.

Pour l'année 2022, la plateforme a enregistré 6 843 signalements dont 4 670 (soit 68,25 %) concernaient la police nationale.

Malgré la baisse de -2,60 % du nombre de signalements en 2023 par rapport à 2022, le nombre de signalements relevant de la compétence du périmètre police traités par les opérateurs de la plateforme est en hausse de +11,97 %.

La proportion du nombre de dénonciations jugées recevables est également en hausse en 2023 de +10 points par rapport à 2022.

OBJECTIF**6 – Évaluer la dépense fiscale****INDICATEUR****6.1 – Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre d'agents éligibles à l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité	Nb	10 585	10 623	Suivi	10 671	cible atteinte	Suivi

Commentaires techniques**Sources des données** :DRHFS/SDFSO/BPEMS

Mode de calcul : Somme des agents éligibles au 31/12/N à l'indemnité journalière d'absence temporaire : CC, CEA, ouvriers d'état et personnels administratifs et techniques (effectifs des unités de service général - compagnies de maintien de l'ordre -, des unités motocyclistes zonales et de leurs détachements.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2023, les effectifs de la DCCRS ont effectué plus de déplacements qu'en 2022 (mouvement social contre la réforme des retraites, violences urbaines, Coupe du Monde de Rugby, crues dans le Pas-de-Calais, etc) : 41,76 unités par jour en moyenne ont été déployées sur l'ensemble du territoire en 2023 contre 40,73 en 2022. En conséquence, le nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) a augmenté.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612				1 488 463 529 1 570 176 767	1 488 463 529
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601				76 804 719 65 044 696	76 804 719
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011				1 411 658 810 1 505 132 071	1 411 658 810
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 577 057	996				2 831 071 118 3 466 578 053	2 831 071 118
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270 186 319 725	996				146 083 270 186 320 721	146 083 270
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848 3 280 257 332					2 684 987 848 3 280 257 332	2 684 987 848
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 584	190				398 355 293 380 031 774	398 355 293
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133 20 569 910	190				20 555 133 20 570 100	20 555 133
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160 359 461 674					377 800 160 359 461 674	377 800 160
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 585 731	35 211				1 046 278 161 1 048 620 942	1 046 278 161
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953 793 011 358	35 211				53 987 953 793 046 569	53 987 953
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208 255 574 373					992 290 208 255 574 373	992 290 208
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002					2 765 912 363 3 344 371 002	2 765 912 363
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361					142 721 081 163 636 361	142 721 081
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641					2 623 191 282 3 180 734 641	2 623 191 282

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023							
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017 956 198 730	1 120 389 775 1 423 213 582	713 176 487 313 734 975	33 432 295 39 126 653	2 150 000 778 354	4 172 719 574 2 733 052 295	4 188 577 589
06.01 – Formation		43 299 666 30 555 197			12 354	43 299 666 30 567 551	43 299 666
06.02 – Action sociale		35 495 184 67 250 222		-4 991		35 495 184 67 245 231	35 995 184
06.03 – Immobilier		64 353 903	476 733 870 168 575 834		2 150 000	478 883 870 232 929 738	478 883 870
06.05 – Système d'information et de communication		84 867 247 100 263 346	83 615 695 18 463 356			168 482 942 118 726 702	168 482 942
06.07 – Soutien (autres dépenses)	251 788 811	956 727 678 1 160 789 839	152 826 922 126 593 928	33 432 295 39 131 644	766 000	1 142 986 895 1 579 070 221	1 158 344 910
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017 704 409 919	1 077	101 856			2 303 571 017 704 512 852	2 303 571 017
Total des AE prévues en LFI	10 833 651 481	1 120 389 775	713 176 487	33 432 295	2 150 000	12 702 800 038	12 718 658 053
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+4 028 835		+56 376 545 (hors titre 2)			+60 405 380	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-13 554 695		+66 939 185 (hors titre 2)			+53 384 490	
Total des AE ouvertes	10 824 125 621		1 992 464 287 (hors titre 2)			12 816 589 908	
Total des AE consommées	10 765 767 260	1 423 423 591	313 734 975	39 126 653	778 354	12 542 830 834	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612				1 488 463 529 1 570 176 767	1 488 463 529
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601				76 804 719 65 044 696	76 804 719
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011				1 411 658 810 1 505 132 071	1 411 658 810
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 577 057	996				2 831 071 118 3 466 578 053	2 831 071 118
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270 186 319 725	996				146 083 270 186 320 721	146 083 270
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848 3 280 257 332					2 684 987 848 3 280 257 332	2 684 987 848
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 584	190				398 355 293 380 031 774	398 355 293
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133 20 569 910	190				20 555 133 20 570 100	20 555 133
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160 359 461 674					377 800 160 359 461 674	377 800 160
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 585 731	35 251				1 046 278 161 1 048 620 982	1 046 278 161

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>							
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sureté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953 793 011 358	35 251				53 987 953 793 046 609	53 987 953
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sureté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208 255 574 373					992 290 208 255 574 373	992 290 208
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002					2 765 912 363 3 344 371 002	2 765 912 363
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361					142 721 081 163 636 361	142 721 081
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641					2 623 191 282 3 180 734 641	2 623 191 282
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017 956 198 730	1 044 817 827 1 257 236 463	458 875 357 316 447 037	33 432 295 35 742 761	2 150 000 766 000	3 842 846 496 2 566 390 991	3 858 704 511
06.01 – Formation		43 299 666 30 114 982	3 654			43 299 666 30 118 635	43 299 666
06.02 – Action sociale		34 625 184 62 589 963		2 440		34 625 184 62 592 403	35 125 184
06.03 – Immobilier		60 953 230	226 542 729 185 465 946		2 150 000	228 692 729 246 419 175	228 692 729
06.05 – Système d'information et de communication		95 457 574 108 776 509	79 505 706 13 812 169			174 963 280 122 588 678	174 963 280
06.07 – Soutien (autres dépenses)	251 788 811	871 435 403 994 800 703	152 826 922 117 114 941	33 432 295 35 740 321	766 000	1 057 694 620 1 400 210 776	1 073 052 635
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017 704 409 919	1 077	50 328			2 303 571 017 704 461 324	2 303 571 017
Total des CP prévus en LFI	10 833 651 481	1 044 817 827	458 875 357	33 432 295	2 150 000	12 372 926 960	12 388 784 975
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+4 028 835		+83 282 718 (hors titre 2)			+87 311 553	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-13 554 695		+68 158 116 (hors titre 2)			+54 603 421	
Total des CP ouverts	10 824 125 621		1 690 716 313 (hors titre 2)			12 514 841 934	
Total des CP consommés	10 765 767 260	1 257 446 512	316 447 037	35 742 761	766 000	12 376 169 570	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 107 168				1 467 793 550	1 467 793 550 1 274 152 874
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 092 196				75 738 148	75 738 148 45 263 574
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972				1 392 055 402	1 392 055 402 1 228 889 299
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285					3 370 144 824	3 370 144 824 3 543 593 285
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917					173 899 472	173 899 472 179 338 917
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368					3 196 245 352	3 196 245 352 3 364 254 368
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468					470 684 852	470 684 852 430 235 468
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987					24 287 339	24 287 339 21 898 987
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481					446 397 513	446 397 513 408 336 481
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126				1 060 938 948	1 060 938 948 980 059 163
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126				54 744 450	54 744 450 765 767 454
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710					1 006 194 498	1 006 194 498 214 291 710
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857					3 194 736 209	3 194 736 209 3 250 273 857
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274					164 848 388	164 848 388 149 589 274
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583					3 029 887 821	3 029 887 821 3 100 684 583
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	1 058 363 425 1 236 122 837	583 514 931 575 591 054	33 432 295 38 276 211	2 150 000 -47 168	2 434 948 507	2 448 812 560 2 658 141 118
06.01 – Formation	54	41 844 509 23 482 600	22 358		-47 168	41 844 509	41 844 509 23 457 845
06.02 – Action sociale		36 917 671 100 422 630	3 801	-4 820		36 917 671	37 417 671 100 421 611
06.03 – Immobilier			402 096 386		2 150 000	404 246 386	404 246 386

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
		60 672 504	388 793 209				449 465 713
06.05 – Système d'information et de communication		65 569 752 79 887 097	25 360 670 11 532 288			90 930 422	90 930 422 91 419 385
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	914 031 493 971 657 970	156 057 875 175 239 397	33 432 295 38 281 032		1 821 923 145	1 835 287 198 1 365 342 428
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101	35				39 086 374	39 086 374 628 034 136
Total des AE prévues en LFI	10 321 786 239	1 058 363 425	583 514 931	33 432 295	2 150 000	11 999 246 890	12 013 110 943
Total des AE consommées	10 285 404 537	1 237 231 131	575 591 054	38 276 211	-47 168		12 136 455 765

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 112 491				1 467 793 550	1 467 793 550 1 274 158 197
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 097 519				75 738 148	75 738 148 45 268 897
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972				1 392 055 402	1 392 055 402 1 228 889 299
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285					3 370 144 824	3 370 144 824 3 543 593 285
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917					173 899 472	173 899 472 179 338 917
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368					3 196 245 352	3 196 245 352 3 364 254 368
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468					470 684 852	470 684 852 430 235 468
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987					24 287 339	24 287 339 21 898 987
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481					446 397 513	446 397 513 408 336 481
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126				1 060 938 948	1 060 938 948 980 059 163
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126				54 744 450	54 744 450 765 767 454
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710					1 006 194 498	1 006 194 498 214 291 710
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857					3 194 736 209	3 194 736 209 3 250 273 857
05.01 – Missions de police	164 848 388					164 848 388	164 848 388

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	149 589 274						149 589 274
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583					3 029 887 821	3 029 887 821 3 100 684 583
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	922 106 453 1 119 652 190	351 007 093 334 920 867	33 432 295 41 305 515	2 150 000	2 066 183 697	2 080 047 750 2 304 076 755
06.01 – Formation	54	41 844 509 22 373 256	18 705			41 844 509	41 844 509 22 392 015
06.02 – Action sociale		36 047 671 93 859 550	3 801	495		36 047 671	36 547 671 93 863 847
06.03 – Immobilier		36 965 084	169 498 537 145 430 556		2 150 000	171 648 537	171 648 537 182 395 639
06.05 – Système d'information et de communication		68 790 079 73 635 478	25 450 681 10 510 164			94 240 760	94 240 760 84 145 642
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	775 424 194 892 818 787	156 057 875 178 957 641	33 432 295 41 305 020		1 683 315 846	1 696 679 899 1 293 245 476
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101	35				39 086 374	39 086 374 628 034 136
Total des CP prévus en LFI	10 321 786 239	922 106 453	351 007 093	33 432 295	2 150 000	11 630 482 080	11 644 346 133
Total des CP consommés	10 285 404 537	1 120 765 808	334 920 867	41 305 515	0		11 782 396 726

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 2 – Dépenses de personnel	10 285 404 537	10 833 651 481	10 765 767 260	10 285 404 537	10 833 651 481	10 765 767 260
Rémunérations d'activité	6 150 467 930	6 530 744 092	6 433 221 783	6 150 467 930	6 530 744 092	6 433 221 783
Cotisations et contributions sociales	4 078 470 627	4 267 647 845	4 246 195 648	4 078 470 627	4 267 647 845	4 246 195 648
Prestations sociales et allocations diverses	56 465 980	35 259 544	86 349 829	56 465 980	35 259 544	86 349 829
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 237 231 131	1 120 389 775	1 423 423 591	1 120 765 808	1 044 817 827	1 257 446 512
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 210 086 145	1 092 654 657	1 390 906 237	1 093 620 795	1 017 082 709	1 226 129 152
Subventions pour charges de service public	27 144 986	27 735 118	32 517 355	27 145 013	27 735 118	31 317 360
Titre 5 – Dépenses d'investissement	575 591 054	713 176 487	313 734 975	334 920 867	458 875 357	316 447 037
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	569 486 310	688 500 661	286 793 350	326 004 092	441 392 775	297 272 620
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 104 744	24 320 826	17 039 078	8 916 774	17 127 582	9 271 871
Subventions pour charges d'investissement	0	355 000	9 902 547	0	355 000	9 902 547
Titre 6 – Dépenses d'intervention	38 276 211	33 432 295	39 126 653	41 305 515	33 432 295	35 742 761
Transferts aux ménages	-5 315	0	-7 431	0	0	0
Transferts aux entreprises	3 520 780	0	1 197 993	2 818 870	0	958 395

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Transferts aux collectivités territoriales	27 483 283	27 991 567	29 000 000	27 483 283	27 991 567	29 000 000
Transferts aux autres collectivités	7 277 463	5 440 728	8 936 075	11 003 361	5 440 728	5 784 366
Appels en garantie	0	0	15	0	0	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-47 168	2 150 000	778 354	0	2 150 000	766 000
Dotations en fonds propres	-47 168	2 150 000	778 354	0	2 150 000	766 000
Total hors FdC et AdP		12 702 800 038			12 372 926 960	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-9 525 860			-9 525 860	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+123 315 730			+151 440 834	
Total*	12 136 455 765	12 816 589 908	12 542 830 834	11 782 396 726	12 514 841 934	12 376 169 570

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2022	Prévues en LFI pour 2023	Ouvertes en 2023	Ouverts en 2022	Prévus en LFI pour 2023	Ouverts en 2023
Dépenses de personnel	5 207 395		4 028 835	5 207 395		4 028 835
Autres natures de dépenses	126 675 947	15 858 015	56 376 545	54 995 010	15 858 015	83 282 718
Total	131 883 341	15 858 015	60 405 380	60 202 404	15 858 015	87 311 553

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		3 369 343		3 369 343				
03/2023	18 690	2 690 577	18 690	2 690 577				
04/2023		1 038 989		1 038 989				
05/2023		1 377 197		1 377 197				
06/2023		1 102 887		1 102 887				
07/2023		2 360 908		2 360 908				
08/2023	1 955 727	2 856 008	1 955 727	2 856 008				
09/2023		851 903		851 903				
10/2023		628 178		628 178				
11/2023	2 054 418	1 684 807	2 054 418	1 684 807				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/2023		2 521 846		2 521 846				
01/2024		414 293		414 293				
Total	4 028 835	20 896 938	4 028 835	20 896 938				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2023		3 727 652		3 727 652				
03/2023		1 079 375		1 079 375				
04/2023		333 092		333 092				
05/2023		37 556		37 556				
06/2023		137 193		137 193				
07/2023		826 026		826 026				
08/2023		26 944 854		26 944 854				
09/2023		35 695		25 415 695				
10/2023		1 409 444		2 935 617				
11/2023		428 149		428 149				
12/2023		520 572		520 572				
Total		35 479 608		62 385 781				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/10/2023	1 555 497		1 555 497					
Total	1 555 497		1 555 497					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2023		144 219 186						
Total		144 219 186						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2023		22 780		3 655 263				
Total		22 780		3 655 263				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2023		17 358 455		29 308 099				
Total		17 358 455		29 308 099				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		3 090 000		3 090 000				
27/06/2023	61 408		61 408	324 004	788 433			
30/10/2023							1 260 999	
20/11/2023		807 192		807 192				
20/11/2023	679 594	7 649 351	679 594	8 401 779				
26/12/2023					6 000 000		6 000 000	
Total	741 002	11 546 543	741 002	12 622 975	6 788 433		7 260 999	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023					424 937	7 219 326	424 937	12 502 087
20/11/2023					426 257	2 950 020	426 257	2 665 135
09/12/2023					6 000 000		6 000 000	
26/12/2023					9 000 000		9 000 000	
Total					15 851 194	10 169 346	15 851 194	15 167 222

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023				45 000 000			89 250 000	
Total				45 000 000			89 250 000	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	6 325 334	229 523 509	6 325 334	173 869 055	15 851 194	106 207 779	15 851 194	22 428 221

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2023 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2023. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2023.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2022	Chiffrage initial 2023	Chiffrage actualisé 2023
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2021 : 25286 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	12	12	12
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2021 : 10 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		12	12	12

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612	1 488 463 529 1 570 176 767	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612	1 488 463 529 1 570 176 767
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601	76 804 719 65 044 696	76 804 719 64 901 096	143 601	76 804 719 65 044 696
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011	1 411 658 810 1 505 132 071	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011	1 411 658 810 1 505 132 071
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118 3 466 577 057	996	2 831 071 118 3 466 578 053	2 831 071 118 3 466 577 057	996	2 831 071 118 3 466 578 053
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270 186 319 725	996	146 083 270 186 320 721	146 083 270 186 319 725	996	146 083 270 186 320 721
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848 3 280 257 332		2 684 987 848 3 280 257 332	2 684 987 848 3 280 257 332		2 684 987 848 3 280 257 332
03 – Sécurité routière	398 355 293 380 031 584	190	398 355 293 380 031 774	398 355 293 380 031 584	190	398 355 293 380 031 774
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133 20 569 910	190	20 555 133 20 570 100	20 555 133 20 569 910	190	20 555 133 20 570 100
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	377 800 160 359 461 674		377 800 160 359 461 674	377 800 160 359 461 674		377 800 160 359 461 674
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161 1 048 585 731	35 211	1 046 278 161 1 048 620 942	1 046 278 161 1 048 585 731	35 251	1 046 278 161 1 048 620 982
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953 793 011 358	35 211	53 987 953 793 046 569	53 987 953 793 011 358	35 251	53 987 953 793 046 609
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208 255 574 373		992 290 208 255 574 373	992 290 208 255 574 373		992 290 208 255 574 373
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363 3 344 371 002		2 765 912 363 3 344 371 002	2 765 912 363 3 344 371 002		2 765 912 363 3 344 371 002
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081 163 636 361		142 721 081 163 636 361	142 721 081 163 636 361		142 721 081 163 636 361
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282 3 180 734 641		2 623 191 282 3 180 734 641	2 623 191 282 3 180 734 641		2 623 191 282 3 180 734 641
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017 956 198 730	1 869 148 557 1 776 853 565	4 188 577 589 2 733 052 295	2 303 571 017 956 198 730	1 539 275 479 1 610 192 261	3 858 704 511 2 566 390 991
06.01 – Formation		43 299 666 30 567 551	43 299 666 30 567 551		43 299 666 30 118 635	43 299 666 30 118 635
06.02 – Action sociale		35 495 184 67 245 231	35 995 184 67 245 231		34 625 184 62 592 403	35 125 184 62 592 403
06.03 – Immobilier		478 883 870 232 929 738	478 883 870 232 929 738		228 692 729 246 419 175	228 692 729 246 419 175

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06.05 – Système d'information et de communication		168 482 942 118 726 702	168 482 942 118 726 702		174 963 280 122 588 678	174 963 280 122 588 678
06.07 – Soutien (autres dépenses)	251 788 811	1 142 986 895 1 327 281 410	1 158 344 910 1 579 070 221	251 788 811	1 057 694 620 1 148 421 965	1 073 052 635 1 400 210 776
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017 704 409 919	102 933	2 303 571 017 704 512 852	2 303 571 017 704 409 919	51 405	2 303 571 017 704 461 324
Total des crédits prévus en LFI *	10 833 651 481	1 869 148 557	12 702 800 038	10 833 651 481	1 539 275 479	12 372 926 960
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-9 525 860	+123 315 730	+113 789 870	-9 525 860	+151 440 834	+141 914 974
Total des crédits ouverts	10 824 125 621	1 992 464 287	12 816 589 908	10 824 125 621	1 690 716 313	12 514 841 934
Total des crédits consommés	10 765 767 260	1 777 063 574	12 542 830 834	10 765 767 260	1 610 402 310	12 376 169 570
Crédits ouverts - crédits consommés	+58 358 361	+215 400 714	+273 759 075	+58 358 361	+80 314 004	+138 672 365

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	10 833 651 481	1 869 148 557	12 702 800 038	10 833 651 481	1 539 275 479	12 372 926 960
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	10 833 651 481	1 869 148 557	12 702 800 038	10 833 651 481	1 539 275 479	12 372 926 960

Les crédits du titre 2 pour 2023 s'élèvent à 10 833,7 M€ en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) dont 72,4 M€ au titre du Protocole du 2 mars 2022. Ils sont en augmentation de 4,96 % par rapport aux crédits inscrits en LFI 2022.

En hors titre 2, le PLF 2023 s'élève à 1 869,15 M€ en AE et 1 539,27 M€ en CP. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2023 aucun amendement n'est venu impacter ces crédits.

Les crédits ouverts en LFI hors titre 2 correspondent donc à ce qui a été annoncé en PLF 2023 soit, 1 869,15 M€ en AE et 1 539,27 M€ en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés en AE et en CP, par les mouvements réglementaires suivants :

Pour les mouvements sortants :

Le décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits pour un montant de 424 937 € dont 294 053 € hors CAS pensions et 130 884 € de CAS pensions pour **-5,83 ETPT** se décomposant en :

- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné au

recrutement pour l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS) pour -1,67 ETPT et un montant CAS compris de 140 447 € ;

- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » participant à la création de la mission talents numériques (-1 ETPT) pour un montant CAS compris de 85 261 € ;
- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné à la cellule méthode et synthèse chargée de l'immobilier (-0,5 ETPT) pour un montant CAS compris de 42 631 € ;
- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » relatif à l'intégration des effectifs SIC de la Direction Territoriale de la Police Nationale de Guyane au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) des services de l'État à compter du 01/09/23, soit -2,66 ETPT, pour un montant de 156 598 € ;

Le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour un montant de 242 342 € dont 162 829 € hors CAS pensions et 79 513 € de CAS pensions pour - **3,10 ETP** se décomposant en :

- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » et destiné à contribuer à la mise en place du service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information (VIGINUM) pour -2,50 ETPT et un montant CAS compris de 186 967 € ;
- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » et destiné au recrutement d'un rapporteur contractuel auprès de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, pour -0,60 ETPT et un montant CAS compris de 55 375 €.

Le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour un montant de 688 216 € dont 505 643 € hors CAS pensions et 182 573 € de CAS pensions pour -**9,66 ETP** se décomposant en :

- un transfert vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné à la régularisation d'erreur d'imputation en paye de 7 agents (-5,25 ETPT) pour un montant CAS compris de 276 204 € ;
- un autre transfert vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » visant la régularisation en terme d'imputation d'une conseillère (-0,75 ETPT) chargée de l'accompagnement à la conduite du changement (cabinet DGPN) pour un montant CAS compris de 91 550 € ;
- un transfert vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné à la transformation d'un poste de conseiller diplomatique à la DGSI (-0,33 ETP) pour un montant CAS compris de 40 409 € ;
- un transfert vers le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné à l'ACMOSS (-3,33 ETPT) pour un montant CAS compris de 280 053 €.

Pour les mouvements entrants :

Le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits en provenance du programme 147 « Politique de la ville » et à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » pour un montant CAS compris de 303 750 € dont 217 728 hors CAS pension et 86 022 € de CAS pension au titre du dispositif des délégués du préfet (+6 ETPT) ;

Le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits pour un montant hors CAS pension de 261 959 € au titre du remboursement en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » et à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » lié au décalage de recrutement de 2 mois.

Le décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits pour + **6,5 ETPT** se décomposant en :

- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » destiné au financement des dépenses de personnel d'un agent du ministère de l'intérieur et des outre-mer mis à disposition du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour un montant de 66 783 € CAS compris dont 43 295 € hors CAS pension ;
- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » au titre du dispositif des délégués du préfet (+5 ETPT) pour un montant de 275 000 € Cas compris, dont 197 120 € hors CAS pension ;
- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de défense » de la mission « Défense » destiné au financement de l'agence nationale des données du voyage (ANDV) (+1,50 ETPT) pour un montant CAS compris de 116 309 € dont 69 035 € hors CAS pension ;
- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destiné au financement de l'agence nationale des données du voyage (ANDV) pour un montant CAS compris de 221 502 € dont 162 796 € hors CAS pension ;

L'ensemble de ces mouvements réglementaires ont généré une baisse des crédits de titre 2 de 110 192 € dont 10 593 € hors CAS Pensions et 99 599 € de CAS Pensions se traduisant par des transferts à hauteur de **-6,09 ETPT**.

Par ailleurs, le décret n° 2023-1160 du 9 décembre 2023 portant virement de crédits du titre 2 en provenance du programme 176 « Police nationale » vers le programme 152 « Gendarmerie nationale », a contribué à couvrir les besoins en financement de ce programme en fin de gestion, pour un montant de 6 000 000 €, au titre de la solidarité ministérielle.

Le décret n° 2023-1257 du 26 décembre 2023 portant virement de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », a permis de redéployer des crédits, pour un montant de 9 000 000 €, afin de verser une avance de trésorerie à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

Enfin, l'arrêté du 20 octobre 2023 portant répartition de crédits a contribué au financement partiel du forfait mobilité durable à hauteur de 1 555 497 € en faveur du titre 2 du programme 176.

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice 2023, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

- le décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits :

- en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement des organisations syndicales à hauteur de 70 000 € en AE et CP ;
 - en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement du rétro-transfert d'un trop perçu en 2020, relatif au bail de l'immeuble Gouverneur occupé par le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de Lyon à hauteur de 62 821 € en AE et 351 592 € en CP ;
 - en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale » destiné au financement de la part de la gendarmerie au système d'information du renseignement à hauteur de 317 200 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :
- en provenance du programme 107 « Administration pénitentiaire », pour le financement d'un outil d'exploitation et de capitalisation des données à hauteur de 300 000 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour le financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) de 1 049 351 € en AE et de 751 780 en CP ;
 - en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » pour le financement du système d'information de la Communauté nationale du renseignement (CNR) à hauteur de 300 000 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-512 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :
- en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement des capacités techniques interministérielles SGDSN 10 à hauteur de 1 440 000 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » destiné au financement Captation à hauteur de 1 650 000 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :
- en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 1 304 435 € en AE et de 1 045 548 en CP ;
 - en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 194 916 € en AE et de 156 231 € en CP ;
 - en provenance du programme 166 « Justice judiciaire » destiné au financement des arriérés du Service nationale de police scientifique au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 8 000 000 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :
- en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » destiné à la régularisation de l'annuité 2022 pour le projet Captation à hauteur de 825 000 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale à hauteur de 160 000 € en AE et en CP ;
 - en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement des projets interministériels de sécurité à hauteur de 154 550 € en AE et en CP.

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2023-510 du 27 juin 2023 portant virement de crédits :
- à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale », pour le financement de la procédure pénale numérique à hauteur de 1 500 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement du plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris à hauteur de 1 000 000 € en AE et de 5 200 000 € en CP ;

- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement d'une partie du plan d'emploi des crédits de la police nationale exécutée par la direction du numérique à hauteur de 2 600 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement d'une grande campagne de recrutement interservices à hauteur de 900 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement du bail de l'immeuble Capitole à Nanterre à hauteur de 97 347 € en AE et de 1 168 879 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement du projet Parafe à hauteur de 750 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement d'une campagne de promotion du site et de l'application « Ma sécurité » à hauteur de 500 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement de la vidéo-verbalisation à hauteur de 300 000 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement de smartphones dans le cadre d'une expérimentation du réseau radio du futur au bénéfice de la préfecture de police à hauteur de 192 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour le financement d'un baromètre d'opinion trimestriel sur l'action des forces de sécurité intérieure à hauteur de 130 000 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits :
- à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » destiné au financement de la rénovation de la cité administrative de Nanterre à hauteur de 598 856 € en AE et de 194 899 € en CP ;
 - à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » destiné au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) à hauteur de 95 514 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 175 « Patrimoines » destiné au financement GIP « Musée du terrorisme » à hauteur de 1 126 115 € en AE et de 120 064 € en CP ;
 - à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement du protocole financier pour des projets spécifiques à hauteur de 617 299 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1000 du 30 octobre 2023 portant transfert de crédits à destination du programme 363 « Compétitivité » destiné au financement de restes à payer de dépenses engagées à hauteur de 1 260 999 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1060 du 20 novembre 2023 portant virement de crédits :
- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de travaux de câblage sur le site de Noisiel à hauteur de 42 278 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement des charges de l'immeuble Capitole à Nanterre à hauteur de 20 040 € en AE et 208 155 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) à hauteur de 940 000 € en AE et 1 322 000 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de la refonte du système d'information de la police nationale à hauteur de 780 000 € en AE ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement du projet Parafe à hauteur de 675 000 € en AE ;

- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement du plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris à hauteur de 600 000 € en CP ;
 - à destination du programme 303 « Immigration, asile et intégration » pour le financement du renforcement du rideau de surveillance et d'interception comorien à hauteur de 270 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » destiné au financement du remboursement des frais de transport aérien des effectifs de la police nationale dans le cadre de la sécurisation du référendum en Nouvelle-Calédonie à hauteur de 222 702 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :
- à destination du programme 146 « Équipement des forces » destiné au financement de l'acquisition de radars destinés à être implantés aux Antilles à hauteur de 1 050 000 € en AE ;
 - à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » destiné au financement de travaux de sécurisation à hauteur de 800 000 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1062 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits :
- à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement du désendettement technique du FRSPRT à hauteur de 300 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » destiné au financement du SGDSN MOBIUS à hauteur de 32 358 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2023-1255 du 26 décembre 2023 portant transfert de crédits à destination du programme 212 « Soutien de la politique de défense » destiné au financement de l'indemnisation des titres de propriété du fort de Villeneuve-Saint-Georges à hauteur de 6 000 000 € en AE et en CP ;

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2023 ont conduit à une diminution des crédits hors titre 2 de 5,4 M€ en AE et de 9,8 M€ en CP.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, le programme 176 a perçu des recettes par voie d'attribution de produits à hauteur de 3,5 M€ HCAS (4,03 M€ CAS compris).

- 2,05 M€ au titre du remboursement par l'agence Frontex des effectifs (garde-frontières et garde-côtes) mis à disposition par la France ;
- 1,96 M€ au titre de l'accord Sandhurst signé avec le Royaume-Uni ;
- 0,019 M€ au titre d'un remboursement d'une vacation auprès de Santé publique France.

Pour le hors titre 2, l'encaissement des recettes non fiscales sur le programme 176 « police nationale » en 2023 s'élève à 56,38 M€ en AE et 83,28 M€ en CP. Ces recettes sont en hausse de 40,52 M€ en AE et 67,42 M€ en CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances (15,86 M€ prévus).

Elles se répartissent de la façon suivante :

- fonds de concours : 35,48 M€ en AE et 62,39 M€ en CP ;
- attributions de produits : 20,90 M€ en AE et CP.

Les fonds de concours :

L'essentiel des crédits perçus en 2023 provient de quatre fonds de concours, qui représentent à eux seuls 62 % en AE et 74 % en CP des recettes du programme police nationale :

- 1-2-00817 - Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 - AEP) (26,9 M€ en CP uniquement)

Ce fonds de concours est destiné à recevoir les contributions financières pluriannuelles (AEP) sur le programme 176. Il a été créé en 2022 pour percevoir le cofinancement de la ville de Nice pour l'opération de construction d'un hôtel des polices de Nice. En 2023, 26 906 173 € en CP ont été versés par la ville.

- 1-2-00675 - Participation au financement de divers travaux d'équipement (21,91 M€ en AE et CP)

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien des collectivités territoriales, du Royaume-Uni et d'entreprises privées à la police nationale.

En 2023, les principales recettes sont les suivantes :

- 20,09 M€ du ministère de l'intérieur du Royaume-Uni ont été versés dans le cadre des accords de protection des côtes ;
- 0,80 M€ d'Icade au titre de la restitution de compte de mandat du commissariat du 20^e arrondissement de Paris ;
- 0,49 M€ de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre du partenariat avec la police nationale pour le renforcement de la sécurité dans la région.

- 1-1-00041 - Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (6,68 M€ en AE et CP)

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de fonds européens, comme le fonds de sécurité intérieure (FSI), le fonds asile migration et intégration (FAMI), le programme de recherche et d'innovation (Horizon Europe, ex H2020) et des financements de l'agence FRONTEX.

Les crédits perçus en 2023 correspondent principalement :

- aux préfinancements de projets au titre des fonds européens FSI, Horizon Europe, Empact et Périclès IV dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police (PP, DCSP, DCPAF, DCPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en méditerranée ;
- aux participations financières d'autres agences européennes à différents projets de la DCPJ et de la PP (Europol).

- 1-2-00047 - Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (6,16 M€ en AE et CP)

La majorité de ces crédits provient des opérations suivantes :

- l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a financé des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation (2,50 M€), ainsi que la protection des collaborateurs et des témoins (0,78 M€) ;
- l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) a participé au financement de la location et du fonctionnement de terminaux NEO (smartphones et tablettes) au titre du procès-verbal électronique PVe pour un montant de 1,58 M€ ;
- la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a contribué au financement de la plateforme PNR (Passenger name record) auprès du service national des données de voyage (SNDV) à hauteur de 0,91 M€.

Les attributions de produits :

Les services d'ordre indemnisés (SOI) concentrent la plus importante part des attributions de produits du programme. En 2023, ils atteignent 14,38 M€, soit 69 % des attributions de produits recouvrées sur le programme 176.

Ils se déclinent comme suit :

- 2-2-00040 - SOI autres que Préfecture de police de Paris (10,60 M€) ;
- 2-2-00042 - SOI Préfecture de police de Paris (3,78 M€).

Deux autres attributions de produits représentent des montants significatifs :

- 2-2-00726 - Produits des cessions de biens mobiliers-Métropole (5,42 M€) ;

- 2-2-00843 - Rémunérations des prestations fournies par la DGPN (0,85 M€).

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	54 168 258	92 495 962	146 664 220	54 168 258	76 002 308	130 170 566
Surgels	39 000 000	34 299 192	73 299 192	39 000 000	31 000 462	70 000 462
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	93 168 258	126 795 154	219 963 412	93 168 258	107 002 770	200 171 028

Concernant le titre 2, la réserve de précaution s'est élevée à 54 168 258 € soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI dont 36 925 912 € de crédits hors CAS Pensions et 17 242 346 € de crédits CAS Pensions.

ans le cadre de la loi de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), un surgel a été appliqué à hauteur de 39 M€ HCAS en AE et CP.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2023, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel partiel en CAS et HCAS pour un montant total de 34 809 896 €. Ce montant comportait :

- une contribution de 6 M€ versée au programme 152 au titre de la solidarité ministérielle ;
- une contribution au versement d'une subvention exceptionnelle pour charges de service public (SCSP) en faveur de l'ANTS à hauteur de 9 M€ au programme 354 ;
- un solde d'exécution de 19 809 896 € destiné à couvrir la fin de gestion 2023 du programme 176.

Le responsable du programme n'a pas réalisé en 2023 d'opération de fongibilité asymétrique du titre 2 vers le hors titre 2 (fonctionnement et investissement).

Sur le **hors titre 2**, le montant de la mise en réserve de précaution s'élevait à 92 495 962 € en AE et 76 002 308 € en CP. Dans le cadre de la loi de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), un surgel a été appliqué à hauteur de 15 800 000 en AE et CP. Au cours de la gestion, un gel supplémentaire de 1 % a été appliqué, soit 18 499 192 € en AE et 15 200 462 € en CP.

L'ensemble de ces crédits ont été dégelés par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	+2,50	1 952,28	1 305,81	-0,10	2 262,66	+956,95
1175 – Personnels administratifs cat B	+10,50	2 381,20	2 692,86	-1,00	2 469,43	-222,43
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	10 198,68	8 753,97	+0,50	11 341,99	+2 587,52

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2022 (1)	Réalisation 2022 (2)	LFI + LFR 2023 (3)	Transferts de gestion 2023 (4)	Réalisation 2023 (5)	Écart à LFI + LFR 2023 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1162 – Personnels techniques	0,00	4 235,97	4 585,35	0,00	4 309,45	-275,90
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	107,53	65,08	0,00	97,55	+32,47
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	+6,00	8 631,24	8 236,45	+5,50	8 312,09	+70,14
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	+7,50	109 273,11	112 975,22	+4,50	110 001,51	-2 978,21
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	2 890,60	3 259,45	0,00	2 922,22	-337,23
1169 – Policiers adjoints	0,00	8 233,52	9 145,60	0,00	7 970,57	-1 175,03
Total	+26,50	147 904,13	151 019,79	+9,40	149 687,47	-1 341,72

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2023 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-1,00	-4,25	+318,23	+116,86	+201,37
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+1,00	-0,75	+99,48	+15,05	+84,43
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	-13,00	-3,75	+1 159,56	+381,82	+777,74
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-6,41	+79,89	+90,45	-10,56
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-9,98	-6,15	-3,83
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	-1,00	-0,33	-317,32	-114,56	-202,76
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	-2,00	0,00	+733,40	+1 253,91	-520,51
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	0,00	0,00	+31,62	-28,71	+60,33
1169 – Policiers adjoints	0,00	0,00	0,00	-262,95	-484,97	+222,02
Total	0,00	-16,00	-15,49	+1 831,93	+1 223,70	+608,23

La consommation du PAE 2023 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 146 759 ETPT pour le P176 « Police nationale ». Cette consommation a été retraitée à hauteur de +2 928 ETPT, principalement au titre de paiements par acompte (2 897 ETPT) et d'erreurs d'imputation de la rémunération (31 ETPT).

La consommation ETPT de l'année 2023 s'élève à 149 687 ETPT pour un plafond d'emplois qui s'établit à 151 019 ETPT en LFI 2023, soit un écart au plafond de -1 341 ETPT après prise en compte des transferts en gestion.

Les transferts en gestion s'élèvent à +9,4 ETPT. Leur objet et volume sont précisés dans le tableau de synthèse suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS Pensions	Total Titre 2
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits)	147	176	6	217 728 €	86 022 €	303 750 €
Contribution à la mise en place du service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information (VIGINUM) (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023)	176	129	-2,5	-130 610 €	-56 357 €	-186 967 €

portant transfert de crédits)						
Recrutement d'un rapporteur contractuel auprès de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, pour une période de 7 mois (Décret n° 2023-511 du 27 juin 2023 portant transfert de crédits)	176	304	-0,6	-32 219 €	-23 156 €	-55 375 €
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits)	147	176	5	197 120 €	77 880 €	275 000 €
Financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) (Décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023 portant transfert de crédits)	212	176	1,5	69 035 €	47 274 €	116 309 €
Total général			9,40	321 054 €	131 663 €	452 717 €

Les corrections techniques regroupent les transferts d'ETPT internes au ministère de l'intérieur (décrets de virement mentionnés plus haut) pour un volume global de -15,49 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	457,60	33,70	7,50	822,20	659,80	7,00	+364,60	+91,00
1175 – Personnels administratifs cat B	587,00	128,50	7,30	726,50	458,80	7,00	+139,50	+331,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 621,60	233,10	7,60	2 783,00	1 956,30	6,50	+1 161,40	+331,00
1162 – Personnels techniques	436,20	78,40	7,00	461,20	190,20	7,60	+25,00	+40,00
1165 – Ouvriers d'Etat	10,00	5,00	7,70	1,00	0,00	6,00	-9,00	-10,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	654,50	533,60	6,70	375,60	265,00	8,50	-278,90	-213,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	3 451,90	1 880,00	7,10	4 869,00	4 188,00	10,10	+1 417,10	+1 462,00
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	140,70	20,00	7,50	170,20	112,00	4,20	+29,50	+87,00
1169 – Policiers adjoints	3 674,00	0,00	9,50	2 772,00	2 750,00	7,40	-902,00	-212,00
Total	11 033,50	2 912,30		12 980,70	10 580,10		+1 947,20	+1 907,00

Le PLF pour 2023 prévoyait 1907 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes). Le schéma d'emplois exécuté s'élève à 1947 ETP et comporte des écarts par catégorie d'emplois en particulier sur :

- les policiers adjoints où le volume des entrées a été inférieur aux prévisions.
- les personnels administratifs où le volume des entrées et des sorties a été revu à la hausse. Le nouveau métier d'assistant de contrôle aux frontières a permis de recruter plus de 900 agents administratifs fonctionnaires et contractuels, notamment dans les aéroports parisiens.

Sont intervenues en 2023 sur le programme 176 :

- 11033 sorties. Les départs à la retraite représentent 2912 ETP soit un niveau inférieur de 172 ETP à la prévision établie en PLF pour 2023. Au-delà des départs à la retraite, les sorties recensent notamment les policiers adjoints devenant gardiens de la paix, les fins de contrats, les démissions, les révocations, les licenciements des agents en poste ou en scolarité ainsi que les départs temporaires correspondant à des situations interruptives d'activité (pour motifs de santé ou familiaux par exemple).

- 12980 entrées dont 10580 primo-recrutements. Au-delà des primo-recrutements, les entrées recensent notamment les réintégrations et les arrivées d'agents sur le programme « Police nationale » en provenance d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou d'un autre ministère.

L'objectif fixé dans le cadre de la politique de substitution des personnels actifs affectés à des fonctions administratives par des personnels administratifs et techniques (500 ETP) a été dépassé, avec la substitution de 677 ETP en 2023 en particulier au sein des services opérationnels de la Préfecture de police de Paris et de la filière sécurité publique.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2022 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	7 678,64	8 424,88	+7,00	0,00	-12,83	+438,11	+292,65	+145,46
Services régionaux	21 840,84	21 288,68	-1,00	0,00	0,00	+309,93	+207,03	+102,90
Services à l'étranger	163,82	157,50	0,00	0,00	0,00	-11,98	-8,00	-3,98
Services départementaux	100 066,58	97 548,54	-22,00	0,00	-2,66	+343,71	+229,59	+114,12
Autres	21 269,91	22 267,87	0,00	0,00	0,00	+752,16	+502,43	+249,73
Total	151 019,79	149 687,47	-16,00	0,00	-15,49	+1 831,93	+1 223,70	+608,23

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2023 Réalisation
Administration centrale	+50,00	8 398,30
Services régionaux	+207,00	21 221,50
Services à l'étranger	0,00	157,00
Services départementaux	+1 050,00	97 240,70
Autres	+600,00	22 197,60
Total	+1 907,00	149 215,10

L'année 2023 est marquée par la traduction dans le système d'information RH de la réforme de l'administration centrale de la police nationale et d'une partie des services territoriaux. La réorganisation sera totalement transposée courant 2024.

Les effectifs exprimés en ETP n'incluent pas 617 apprentis présents fin 2023 dont 513 au titre de l'année scolaire 2022/2023.

La catégorie « Administration centrale » comprend les administrations centrales des directions actives, à titre d'exemple : la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS), la direction nationale de la sécurité publique (DNSP), la direction nationale de la police judiciaire (DNPJ), la direction nationale de la police aux frontières (DNPAF); Elle comprend également les administrations centrales chargées des fonctions d'état-major, de contrôle et de soutien telles que la direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS), l'Académie de police, le cabinet du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Y sont également comptabilisés, de nouveaux services spécialisés comme le service de la transformation numérique et l'agence numérique des forces de sécurité intérieure.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI IDF et l'échelon zonal des directions opérationnelles), les aérodromes parisiens, ainsi que la préfecture de police de Paris, exception faite de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

La catégorie « Service à l'étranger » regroupe les effectifs affectés à l'étranger de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

La catégorie « Services départementaux » rassemble les directions départementales et interdépartementales, les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.

Sont regroupés dans la catégorie « Autres », les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale, l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) et les offices centraux de la police judiciaire. Cette catégorie compte aussi les services de protection et d'intervention (SDLP et RAID).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	21 696,84	21 829,36
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	1 120,69	1 228,99
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	20 576,15	20 600,37
02 – Sécurité et paix publiques	49 216,34	48 199,36
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 541,73	2 713,62
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	46 674,61	45 485,74
03 – Sécurité routière	6 849,27	5 283,97
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	353,14	297,49
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	6 496,13	4 986,48
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	15 440,52	14 579,56
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	796,85	820,83
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	14 643,67	13 758,73
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	46 160,50	46 500,21
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 384,32	2 617,96
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	43 776,18	43 882,25
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	11 656,32	13 295,01
06.07 – Soutien (autres dépenses)	11 088,12	12 546,50
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	568,20	748,51
Total	151 019,79	149 687,47
Transferts en gestion		+9,40

RECESEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
513,00	7,97	3,23

Le programme compte en moyenne 513 apprentis sur l'année scolaire 2022/2023. Les principales filières d'emplois accueillant des apprentis au sein du programme 176 sont sur la filière administrative, la filière technique et la filière systèmes d'information et de communication.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2022	Prévision LFI 2023	Exécution 2023
Rémunération d'activité	6 150 467 930	6 530 744 092	6 433 221 783
Cotisations et contributions sociales	4 078 470 627	4 267 647 845	4 246 195 648
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 307 723 827	3 448 469 149	3 432 368 958
– Civils (y.c. ATI)	3 300 426 431	3 441 732 485	3 424 923 594
– Militaires	7 299 126	6 736 664	7 445 364
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	-1 731		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 196 373		2 974 007
Autres cotisations	767 550 427	819 178 696	810 852 682
Prestations sociales et allocations diverses	56 465 980	35 259 544	86 349 829
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	10 285 404 537	10 833 651 481	10 765 767 260
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	6 977 680 711	7 385 182 332	7 333 398 302
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux appliqués en 2023 ont été les suivants :

- Contribution employeur des personnels militaires : 126,07 %
- Contribution employeur des personnels civils : 74,28 %
- Contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 %
- Cotisation employeur ouvrier d'État : 35,01 %

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 12,5 M€ HCAS en 2023 contre 11,53 M€ HCAS en 2022. Le nombre d'agents identifiés par pôle emploi en 2023 s'est élevé en moyenne à 1348 agents, un nombre en hausse par rapport à 2022 (1 178 agents en moyenne).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2022 retraitée	6 888,68
Exécution 2022 hors CAS Pensions	6 977,68
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023/ 2022	-0,88
Débasage de dépenses au profil atypique :	-88,12
– GIPA	-2,58

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Indemnisation des jours de CET	-52,30
– Mesures de restructuration	-0,43
– Autres dépenses de masse salariale	-32,81
Impact du schéma d'emplois	67,86
EAP schéma d'emplois 2022	45,76
Schéma d'emplois 2023	22,10
Mesures catégorielles	71,56
Mesures générales	155,40
Rebasage de la GIPA	6,45
Variation du point de la fonction publique	131,76
Mesures bas salaires	17,19
GVT solde	12,41
GVT positif	87,51
GVT négatif	-75,10
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	77,74
Indemnisation des jours de CET	53,14
Mesures de restructurations	0,87
Autres rebasages	23,73
Autres variations des dépenses de personnel	59,74
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	4,73
Autres variations	55,01
Total	7 333,40

- **Les mesures de transfert** correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2023 et en gestion 2023.
- **La GIPA** :

En 2022, le montant de l'indemnité dite garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 s'élevait à 2,6 M€.

La dépense exécutée en 2023 s'élève à 6,4 M€ HCAS. Son niveau a été supérieur à celui de 2022 en raison d'une inflation importante sur la période. 15 823 agents ont bénéficié de la GIPA en 2023 (ils étaient 7776 agents bénéficiaires en 2022).

- **La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage au profil atypique » :**

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2022 au titre :

- du retraitement des fonds de concours (FdC) et attributions de produits (AdP) (-4,83 M€ HCAS)
- du contentieux ASA (-11,8 M€ HCAS)
- d'un décret de transfert « délégués du préfet » (-0,39 M€ HCAS)
- de la prime inflation pour (-3,03 M€ HCAS)
- de la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires (HS) 2022 (-12,53 M€ HCAS)
- de la prime de fidélisation territoriale « Prime 93 » (-0,23 M€ HCAS)

- **La variation du point de la fonction publique**

Le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023. Pour rappel, cette revalorisation fait suite à celle intervenue en 2022 (3,5 % au 1^{er} juillet 2022). Le coût cumulé de la revalorisation de 2023 et de l'extension en année pleine de la revalorisation de 2022 s'élève à 131,76 M€.

- **Les mesures dites « Bas salaires » :**

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 17,19 M€ HCAS en 2023. Elles portent sur :

- Le réhaussement successif de l'indice minimum de traitement de la fonction publique à l'indice majoré (IM) 352 au 1^{er} mai 2022 (avec un EAP sur 2023), puis à l'IM 353 au 1^{er} janvier 2023 et à l'IM 361 au 1^{er} mai 2023.

Pour le programme « Police nationale », les bénéficiaires correspondent aux agents des premiers échelons de la catégorie C des personnels administratifs, techniques et scientifiques, ainsi qu'aux élèves et stagiaires du corps d'encadrement et d'application et aux élèves du corps de commandement.

- Les revalorisations du SMIC du 1^{er} mai 2022 (avec un EAP sur 2023), du 1^{er} janvier et du 1^{er} mai 2023.

Seuls les policiers adjoints en ont bénéficié.

- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :**

Le glissement vieillesse technicité positif s'élève à 87,51 M€ HCAS contre 88,37 M€ HCAS en LFI 2023. Il représente 1,19 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le glissement vieillesse technicité négatif (ou effet de noria) s'élève à -75,1 M€ HCAS contre -65,78 M€ en LFI 2023. Il représente -1,02 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT solde est donc de 12,41 M€ HCAS contre 22,59 M€ en LFI 2023. Il représente 0,17 % de la masse salariale hors CAS pensions.

- **La lignes « Autres » de la rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » :**

Elle correspond au rebasage de certaines dépenses ou recettes exécutées en 2023 à hauteur de 23,73 M€ HCAS. Elle se décompose comme suit :

- 10,10 M€ HCAS correspondant aux dépenses réalisées au titre du contentieux de l'ASA en 2023 ;
- -11,53 M€ HCAS au titre des rétablissements de crédits ;
- 25,16 M€ HCAS au titre du paiement de la prime pouvoir d'achat (décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires).

- **La catégorie « Autres variations de dépenses de personnel » :**

Le montant de cette ligne s'élève à **59,74 M€ HCAS**, correspondant aux variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2023, notamment :

- Les dépenses au titre des prestations sociales se sont élevées à 61,19 M€ HCAS en 2023, soit une augmentation de 4,73 M€ HCAS par rapport à l'exécution 2022 (56,46 M€).
- Les autres variations qui s'établissent à **55,01 M€ HCAS** s'expliquent notamment comme suit :
 - La dépense exécutée au titre de la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires s'élève à 52,5 M€ HCAS en 2023, soit une hausse de +13,47 M€ par rapport à la dépense constatées en 2022. Ce niveau révèle l'effort de réduction du stock d'heures supplémentaires de la police nationale en indemnisant plus de 3,9 millions d'heures supplémentaires. Au total, la campagne a bénéficié à 31 010 agents (27 431 agents en 2022) ;
 - Suivant cette même tendance, les heures supplémentaires des CRS ont été exécutées à hauteur de 25,8 M€ sur les 25 M€ initialement prévus en LFI 2023 (dont environ 0,6 M€ peut directement être imputé à la période de la coupe du monde de rugby), représentant un surcroît de dépense de +3,74 M€ par rapport à l'exécuté 2022 ;
 - La dépense relative à l'IJAT s'est établie à 51 M€ en 2023 contre 41,61 M€ en 2022, soit +9,38 M€ de progression. Cette hausse s'explique en partie par l'intervention des CRS lors des violences urbaines ainsi que pour la sécurisation de la coupe du monde de rugby ;
 - L'augmentation de la mobilisation des réservistes (+13,56 M€ HCAS par rapport à 2022). Cette accélération de la dépense traduit le renforcement du recours aux réservistes porté par la coupe du monde de rugby. La dépense totale sur 2023 s'élève à 45,04 M€ HCAS ;
 - La prime de fidélisation exécutée à hauteur de 70,15 M€ en 2022 progresse de +4,29 M€ HCAS (74,44 M€ en 2023) ;
 - La variation de plusieurs dépenses tend conjoncturellement à la hausse en 2023. Par rapport à 2022, l'augmentation de plusieurs enveloppes s'élève au total à +10,3 M€ HCAS portée à la fois par une activité opérationnelle et un schéma d'emploi dynamique. Il s'agit notamment de la prime de résultats exceptionnels +3,44 M€ HCAS, de la rémunération des apprentis +1,79 M€ HCAS, des vacances médecins / psychologues +1,54 M€ HCAS, des indemnités relatives à l'activité de nuit, dimanches et jours fériés +1,22 M€ HCAS, de l'indemnité temporaire de mobilité +0,21 M€ HCAS, de la prime habillement +0,09 M€ HCAS, des astreintes +0,94 M€ HCAS, des indemnités des jurys et concours +0,42 M€ HCAS, de l'indemnité dégressive +0,56 M€ HCAS et de l'allocation de télétravail +0,08 M€ HCAS.
 - A l'inverse, certaines enveloppes ont connu une baisse conjoncturelle en 2023 (-2,4 M€ HCAS). Il s'agit notamment de l'indemnité de résidence à l'étranger (-1,33 M€ HCAS), du complément de fidélisation (-0,28 M€ HCAS), de la prime d'installation (-0,57 M€ HCAS), de l'indemnité volontaire de départ (-0,22 M€ HCAS).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	56 719	61 370	59 391	49 056	49 404	51 611
1175 – Personnels administratifs cat B	40 474	41 598	40 336	35 189	35 526	35 256
1176 – Personnels administratifs cat C	34 486	34 111	34 570	30 112	29 645	30 118
1162 – Personnels techniques	35 958	42 164	36 712	31 055	35 750	31 836

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1165 – Ouvriers d'Etat	25 955	59 455	43 399	22 412	40 806	37 670
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	51 675	77 843	84 386	45 664	69 881	75 015
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	42 516	48 429	50 882	37 751	43 551	45 217
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	43 300	46 308	45 822	38 626	41 528	40 665
1169 – Policiers adjoints	25 726	27 655	24 748	21 951	20 666	21 196

Ces coûts moyens intègrent notamment les mesures catégorielles mises en œuvre en 2023, ainsi que la revalorisation du point au 1^{er} juillet 2023.

En PLF 2023, les coûts moyens d'entrée et de sortie sont issus des données de l'exécution 2021.

En RAP 2023, les coûts moyens sont calculés à partir des dépenses de personnel constatées sur l'exercice 2023.

Les rémunérations d'activité comprennent le traitement indiciaire brut et les indemnités. Le coût moyen chargé HCAS inclut les cotisations patronales.

Le calcul des coûts moyens prend en compte la répartition et l'évolution des effectifs par catégories d'emplois.

Le coût moyen par ETPT du programme est de 48 851 € hors CAS Pensions et de 71 287 € CAS compris. Il est en progression de 3,59 % par rapport au coût moyen du RAP 2022 compte tenu d'une part des mesures interministérielles intervenues en cours de gestion (dont la revalorisation du point d'indice) et, d'autre part, des mesures catégorielles.

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul de coûts moyens par catégorie :

- Les dépenses qui ne sont pas directement liées à une consommation du plafond d'emplois (réserve opérationnelle) pour un montant de 45,04 M€ ;
- Les dépenses de rémunération des cadets pour 2,13 M€ (incluses dans la catégorie d'emplois des adjoints de sécurité), correspondants à l'allocation d'études et aux charges afférentes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						931 717	2 236 121
Création de postes MEEEX et RULP pour compenser la déflation du corps de commandement		B	Corps d'encadrement et d'application	06-2022	5	688 515	1 652 436
Création de 300 postes MEEEX et RULP	300	B	Corps d'encadrement et d'application	06-2022	5	243 202	583 685
Mesures statutaires						36 964 396	80 935 375
Taux pro-pro commandants		A	Corps de commandement	01-2023	12	62 255	62 255
Modification de l'échelonnement indiciaire des catégories B		B	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	1 021 569	1 021 569
Repyramidage complémentaire pour les brigadiers-chefs et les majors		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	1 159 610	1 159 610

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mise en oeuvre d'un plan d'action pour les personnels administratifs et techniques		A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	1 296 086	1 296 086
Réforme de la durée de la scolarité des CEA		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	-9 795 674	-9 795 674
Réduction de l'ancienneté requise pour l'accession au grade de commandant		A	Corps de commandement	01-2023	12	57 479	57 479
Bonification indiciaire PAT (resculptage grille des C bonification 1 an)		C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	1 210 068	1 210 068
Cartographie ASA		A, B et C	Tous corps	01-2023	12	-8 251	-8 251
Revalorisation des grilles B et C (mesure interministérielle)		B et C+	Tous corps	07-2023	6	10 994 212	21 988 424
Réforme statutaire du CEA (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		B	Corps d'encadrement et d'application	08-2023	5	20 977 111	50 345 066
Réduction de la durée des deux premiers échelons de capitaine à 1 an		A	Corps de commandement	07-2023	6	145 916	291 832
Taux pro-pro commissaires		A+	Corps de conception et de direction	01-2023	12	64 344	64 344
Avancements pour repyramidage en faveur de la PTS (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A	Ingénieurs de la police technique et scientifique	01-2023	12	659 569	659 569
Ratios pro/pro des B et C filière technique et SIC		B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	416 172	416 172
Taux pro-pro CEA en BIER		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	643 085	643 085
GRAF échelon sommital de la grille des officiers		A	Corps de commandement	01-2023	12	1 463 346	1 463 346
Taux pro-pro BIER en BIER CHEF		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	789 905	789 905
Ratio pro/pro des A de la filière des services techniques et de la filière des SIC		A	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	65 610	65 610
Révision du référentiel des contractuels		Contractuels	Contractuels	01-2023	12	586 367	586 367
Décontingement de l'échelon exceptionnel de capitaine (protocole pour modernisation des ressources humaines de la PN)		A	Corps de commandement	07-2023	6	3 311 432	6 622 864
Transposition de la nouvelle grille des B aux techniciens SIC		B	Tous corps	01-2023	12	145 892	145 892
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC		B et C	Corps des agents des SIC, corps des techniciens des SIC	01-2023	12	39 720	39 720
Création d'un poste de contrôleur général au titre de l'OLTIM	1	A+	Corps de conception et de direction	01-2023	12	13 322	13 322
Création de 5 postes d'inspecteur général et de 7 postes de contrôleur général (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)	12	A+	Corps de conception et de direction	07-2023	6	151 464	302 928
Décontingement de l'échelon spécial de l'emploi fonctionnel et de celui de commandant divisionnaire	43	A	Corps de commandement	01-2023	12	155 914	155 914
Création d'un 11ème échelon pour les commissaires de police	142	A+	Corps de conception et de direction	01-2023	12	475 023	475 023
Reclassement des ASPTS dans le corps des techniciens de la PTS	1 491	A, B et C	Personnels techniques et scientifiques	01-2023	12	862 850	862 850
Mesures indemnitaires						33 664 359	48 456 238
Alignement des modalités de calcul de la part performance de l'IRPdu CC sur celles du CCD (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A	Corps de commandement	07-2023	6	776 307	1 552 614
Revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints (protocole pour la modernisation des		Contractuels	Policiers adjoints	07-2023	6	1 008 964	2 017 928

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
ressources humaines de la PN)							
Revalorisation et extension de la prime OPJ (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A et B	Actifs	01-2023	12	5 538 000	5 538 000
Extension de la prime de fidélisation à la CSP de Grenoble		A et B	Personnels actifs de la PN	01-2023	12	104 118	104 118
Indemnité de résidence spécifique dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie		A, B et C	Tous corps	01-2023	12	47 437	47 437
Prime de fidélisation : ajout de trois paliers d'ancienneté (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A et B	Actifs	07-2023	6	2 560 500	5 121 000
Indemnité temporaire de mobilité SG		A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	255 200	255 200
Extension du dispositif d'indemnité temporaire de mobilité (ITM)		A,B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2023	12	185 600	185 600
Mesures en faveur de la PTS		A	Personnels techniques et scientifiques	01-2023	12	9 558	9 558
Revalorisation de l'IFSE du corps des ISIC		A	Ingénieurs des systèmes d'information et de communication	01-2023	12	88 000	88 000
Revalorisation de la part fonctionnelle de l'IRP du CC et du CCD (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A et A+	Corps de commandement et corps de conception et de direction	07-2023	6	3 674 646	7 349 292
revalorisation du taux horaires des heures supplémentaires au titre du relèvement de l'indice minimum de traitement (IM 352)		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	1 530 963	1 530 963
Revalorisation de l'IFSE des infirmiers(ères)		A	Infirmiers	01-2023	12	19 415	19 415
Réforme de la prime OPJ (protocole 2018)		B	Corps d'encadrement et d'application	01-2023	12	628 242	628 242
Revalorisation IRP (GRAF, postes difficiles, chef de service...)		A	Corps de commandement	01-2023	12	336 600	336 600
Prime de fidélisation territoriale dans la FPE (prime 93)		A, B et C	Personnels actifs et PATS	01-2023	12	529 371	529 371
Revalorisation de l'IJAT (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A, B et C	Tous corps	01-2023	12	1 234 022	1 234 022
Revalorisation de l'indemnité de travail de nuit (ITN) (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A, B et C	Tous corps	07-2023	6	5 253 874	10 507 748
Revalorisation de l'ISS PTS - 1er palier (protocole pour la modernisation des ressources humaines de la PN)		A, B et C	Personnels techniques et scientifiques	07-2023	6	1 517 588	3 035 176
Indemnité temporaire de mobilité PN		A, B et C	Actifs	01-2023	12	148 962	148 962
Majoration de la prime de fidélisation		A et B	Personnels actifs de la PN	01-2023	12	2 560 500	2 560 500
Revalorisation de la rémunération des médecins de la police nationale - alignement sur le référentiel de la filière médecine du travail	25	A	Médecins	01-2023	12	386 480	386 480
Création de 50 postes difficiles et de 50 postes très difficiles pour le corps de conception et de direction (IRP)	100	A+	Corps de conception et de direction	01-2023	12	435 593	435 593
Création de 100 postes de chef de service et 100 postes difficiles pour le corps de commandement (IRP)	200	A	Corps de commandement	01-2023	12	652 905	652 905
Revalorisation de l'ISSP des élèves et des stagiaires du CC et du CCD	408	A et A+	Corps de commandement et corps de conception et de direction	01-2023	12	2 381 837	2 381 837
Revalorisation du référentiel des contrats de la DGSI	500	Contractuels	Contractuels	01-2023	12	734 977	734 977
Revalorisation de l'indemnité d'exercice	4 753	Contractuels	Policiers adjoints	01-2023	12	1 064 700	1 064 700

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
des fonctions des policiers adjoints (mesure du Beauvau)							
Total						71 560 472	131 627 734

Les mesures catégorielles se sont élevées à 71,56 M€ hors CAS Pensions en 2023.

Les mesures inscrites au protocole du 2 mars 2022 pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale totalisent 46,81 M€ HCAS, dont 25,25 M€ de mesures statutaires et 21,56 M€ de mesures indemnitaires.

La principale des mesures statutaires du protocole est la réforme du corps d'encadrement et d'application, entrée en vigueur au 1^{er} août 2023 et exécutée à hauteur de +20,98 M€ HCAS sur 2023.

Parmi les mesures indemnitaires du protocole, deux mesures sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023, la revalorisation de l'indemnité journalière d'absence temporaire (1,23 M€ HCAS) et la réforme de la prime OPJ (5,54 M€ HCAS). Pour cette dernière mesure, il faut noter que si la revalorisation des montants est bien entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, l'extension de la prime OPJ au corps de commandement (CC) et au corps de conception et de direction (CCD) au 1^{er} octobre 2023 ne s'est pas traduite en paye en 2023.

Les autres mesures indemnitaires du protocole sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023 et s'exécutent à hauteur de 14,79 M€ HCAS :

- La revalorisation de l'ITN (5,25 M€),
- La revalorisation de la part fonctionnelle de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) (3,67 M€),
- L'ajout de trois paliers d'ancienneté à la prime de fidélisation (2,56 M€),
- La revalorisation de l'ISS PTS (premier palier) (1,52 M€),
- La revalorisation de l'indemnité d'exercice des fonctions des policiers adjoints (1,01 M€),
- L'alignement des modalités de calcul de la part performance de l'IRP du corps de commandement sur celles du corps de conception et de direction (0,78 M€),

Toutefois, une partie des mesures du protocole dont l'entrée en vigueur était prévue en 2023 a été reportée en 2024 :

- la création d'une indemnité de sujétion spéciale en faveur des personnels administratifs et techniques (ISS PAT), (-11,37 M€ HCAS) ;
- la création d'une indemnité de voie publique (-3,82 M€) ;
- la réforme de la rémunération des psychologues (-3,74 M€).

Ces reports (18,93 M€) et la sous-exécution concernant la réforme de la prime OPJ (-5,11 M€) expliquent majoritairement la sous-consommation de -25,19 M€ HCAS constatée sur l'enveloppe consacrée aux mesures du protocole du 2 mars 2022 en LFI 2023 (72,4 M€).

Par ailleurs, la mesure portant création d'un dispositif transitoire permettant le bénéfice du 7^e échelon à certains commandants au 1^{er} juillet 2022 pour les officiers qui auraient pu y prétendre avant le report du protocole a été abandonnée lors de la publication du décret n° 2023-528 du 29 juin 2023 modifiant le statut particulier du corps de commandement de la police nationale.

Les mesures issues du Beauvau de la sécurité de 2021, continuent à produire leurs effets, à hauteur de 7,86 M€ HCAS. Parmi celles-ci, figurent la mise en œuvre du plan en faveur des PATS (1,30 M€) et la

revalorisation de l'indemnité d'exercice de fonctions des policiers adjoints (1,06 M€). Cette revalorisation s'applique aux policiers adjoints recrutés au 1^{er} janvier 2020 pour qui le renouvellement de contrat est intervenu au 1^{er} janvier 2023 et qui se sont vu appliquer la revalorisation à l'occasion du renouvellement de leur contrat. Ces policiers adjoints bénéficient donc de deux revalorisations : l'une issue du Beauvau de la sécurité de 2021, et l'autre prévue par le protocole de 2022.

Enfin, la revalorisation des grilles des corps de catégories B et C fait partie des mesures interministérielles en faveur des bas salaires des agents publics, décidées à l'été 2023. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023 (+10,99 M€ HCAS).

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 624	22 366 645		22 366 645
Famille, vacances	70 072	9 700 317		9 700 317
Mutuelles, associations		3 181 818		3 181 818
Prévention / secours		1 363 649		1 363 649
Autres	129	28 934 641		28 934 641
Total		65 547 070		65 547 070

Les moyens consacrés à l'action sociale sont répartis comme suit :

Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement - 25 M€ en AE et 22,4 M€ en CP

La politique ministérielle du logement comporte deux grands axes principaux centrés sur une offre de logements sociaux réservés aux agents du ministère de l'intérieur et sur la distribution du prêt bonifié à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI) en faveur de l'accession à la propriété des personnels affectés en Île-de-France et dans 24 départements de province.

Sur le volet logement, les dépenses consacrées à la réservation de logements sociaux ont atteint 23,7 M€ en AE et 21,03 M€ en CP permettant de financer 515 nouveaux logements dont 509 en Île-de-France et 6 en territoire (3 dans les Bouches-du-Rhône et 3 dans l'Eure) et la livraison de 402 logements dont 398 en Île-de-France. En 2023, le nombre de logements réservés est en baisse, soit 25 % de moins qu'en 2022, année exceptionnelle qui avait vu un nombre très important de réservations en désignation unique (DU). En revanche, le nombre de logements livrés progresse de 15 %. 1 389 agents du ministère de l'intérieur ont été logés dans le parc social ministériel.

Pour ce qui est du prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI), l'année 2023 marque une légère diminution du nombre de prêts délivrés dont la cause principale est un durcissement des conditions d'octroi de crédits immobiliers principaux par les banques. Ainsi, se sont 206 nouveaux prêts et 202 dossiers d'assurance qui ont été octroyés contre respectivement 215 et 228 en 2022. A contrario, le montant des dépenses a connu une augmentation de 195 % par rapport à 2022 pour atteindre 1,33 M€ en CP compte tenu de l'augmentation constante des taux d'intérêt des prêts immobiliers.

En 2023, les dépenses de logement qui s'élèvent à 25 M€ en AE et 22,4 M€ en CP sur le titre 3 répondent de nouveau à l'objectif d'accompagnement des personnels du ministère affectés en Île-de-France et dans les grands bassins d'emploi en région.

Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance - 10,6 M€ en AE et 9,7 M€ en CP

La politique ministérielle en faveur de l'enfance, au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère, vise à développer le nombre de places de crèche et des solutions de garde adaptées aux horaires atypiques (dispositif MAMHIQUE), dont le surcoût horaire est pris en charge par le ministère, au travers d'un réseau d'assistantes maternelles géré par le prestataire Mutualité Bretagne santé services, à contribuer sous forme d'aides préfinancées (CESU) à la garde des enfants et à financer la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- la réservation de places en crèche : le parc ministériel de berceaux s'élève à 956 places au 31 décembre 2023 et a été financé pour un montant de 7 M€ en AE et 6,2 M€ en CP ;
- 151 places en horaires atypiques (20 h-7 h) financées pour un montant de 0,47 M€ en AE et 0,42 M€ en CP ;
- les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU) permettant aux agents de financer leurs frais de garde d'enfants pour un montant de 1,2 M€ en AE et CP : le CESU monoparental 0-12 ans connaît un léger fléchissement (-9 %) avec 1671 chéquiers délivrés contre 1 838 en 2022 ;
- le CESU couple 6-12 ans enregistre une légère hausse de 1,5 % : 3 582 chéquiers remis contre 3 529 en 2022.
- l'arbre de Noël, financé à hauteur de 1,8 M€ en AE et CP, a bénéficié à 63 712 enfants contre 69 224 enfants en 2022 soit une baisse de 6 % du nombre d'enfants par rapport à 2022.

Programme de mobilisation contre le suicide (PMS) - 1,4 M€ en AE et CP

Sur le volet accompagnement des personnels de police, les dépenses du programme de mobilisation contre le suicide (PMS) ont représenté 1,36 M€ en CP permettant le financement des actions de prévention, de formation, d'amélioration des conditions de travail, des réseaux de soins et de soutien, de management et de partenariats, qui sont autant de ressources dans la lutte contre le suicide.

Autres dépenses d'action sociale - 28,9 M€ en AE et CP

En 2023, 168 actions ont été dédiées à l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap (AIPH) contre 93 en 2022, soit une progression de plus de 80 %.

Les dépenses se sont élevées à 227 613 € en AE et 189 167 € en CP, soit des augmentations respectives de +78 % et +48 % par rapport à 2022.

Le nombre de bénéficiaires de l'AIPH a également progressé, passant de 83 agents en 2022 à 129 agents en 2023, soit +55 %.

En 2023, le programme a procédé au versement de sa contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 28,7 M€ en AE et en CP au titre de l'année 2022.

Subventions aux associations - 3,18 M€ en AE et CP

Les subventions allouées aux opérateurs sociaux (associations et fondation), œuvrant pour le compte du ministère, s'élèvent à 3,18 M€. Les associations de la police nationale bénéficiaires sont FLAG ! et la fédération sportive de la police nationale, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens signées avec le ministère de l'intérieur. Une subvention est également allouée à la fondation Jean Moulin pour l'emploi d'un moniteur de sport.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

KIOSQUES - PFSF

Dans le cadre du règlement européen EES (système entrée sortie aux frontières extérieures de l'Union européenne), les États membres recherchent des solutions pour limiter l'accroissement du temps de passage des voyageurs aux frontières du fait du renforcement des procédures de contrôle par les autorités. La France a notamment fait le choix de la mise en œuvre de dispositifs de fluidification en amont et à proximité immédiate des lignes frontières. Ces dispositifs prendront la forme de kiosques en libre-service et ont vocation à anticiper la collecte d'une partie des données des voyageurs. Les voyageurs se préenregistrent sur ces kiosques puis se présenteront au poste de contrôle.

Les équipements sont financés sur le P176, mais il s'agit d'un projet multi-contributeurs piloté par le P216.

En 2024, à la suite de la rétrocession des crédits du numérique du programme 2016 vers le 176, le programme pour une frontière sécurisée et fluide (PFSF) sera cofinancé par le programme 176 et le programme 303.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P216
Zone fonctionnelle principale	Police aux frontières - Gestion des voyageurs

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	10,10	9,60	3,40	3,40	4,59	4,80	6,38	6,38	11,09	11,38	32,16	32,16
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,60	0,60	0,80	0,80	0,00	0,00	0,80	0,80	0,80	0,80	2,20	2,20
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	10,70	10,20	4,20	4,20	4,59	4,80	7,18	7,18	11,89	12,18	34,36	34,36

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	13,30	34,36	+158,31 %
Durée totale en mois	32	48	+50,00 %

L'intégralité des kiosques commandés (541 unités et 250 tablettes), a été livrée dans les aéroports, gare et ports concernés. Cependant le calendrier de l'entrée en vigueur du règlement EES initialement fixé en octobre 2022 a été plusieurs fois repoussée. Actuellement la date de mise en œuvre du dispositif est prévue au second semestre 2024.

■ MCIC2 - MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (police secours) et le pilotage des informations. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004, et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique.

MCIC2 permettra également de tirer profit des fonctionnalités offertes par la révolution numérique (réception de photos, vidéos, textes, utilisation en mobilité, etc.) et accordera une plus grande place à la vidéoprotection.

MCIC2 sera déployé sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer, avec une première version du système reprenant l'essentiel des fonctionnalités existantes dans l'actuel système d'information PEGASE et une seconde version qui fournira des fonctionnalités plus innovantes :

- un module de gestion des grands événements et du maintien de l'ordre (GEMO visant également à donner aux utilisateurs un outil de gestion de crise) ;
- une intégration des flux vidéo au système d'information lui-même ;
- un outil de veille des réseaux sociaux et des médias en ligne ;
- une interface avec les systèmes d'information partenaires (gendarmerie, pompiers, SAMU...).

La modernisation des centres d'informations et de commandement (MCIC2) vise à remplacer le système actuel devenu obsolète et fournir aux agents comme aux décideurs des moyens opérationnels permettant la pleine gestion des crises.

Dans le cadre de la rétrocession des crédits numériques du programme 216 vers le programme 176, le projet est uniquement financé par la police nationale.

Année de lancement du projet	février 2015
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Exécution		2023 Prévision		2023 Exécution		2024 Prévision PAP 2024		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,40	8,70	0,97	1,67	4,29	5,46	1,88	1,88	6,86	2,70	5,96	10,16	16,21	14,99	43,69	43,69
Titre 2	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	2,50	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50	2,60	2,60
Total	10,10	9,40	1,67	2,37	4,99	6,16	4,38	4,38	6,86	2,70	5,96	10,16	16,71	15,49	46,29	46,29

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,40	46,29	+89,69 %
Durée totale en mois	77	107	+38,96 %

En 2023, le calendrier prévisionnel de la solution MCIC2 prévoit le déploiement de 11 murs d'image « MCIC2 » sur le territoire.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

■ AOT-LOA / SÉLESTAT

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant actualisé de 17 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	8 000 000 1 048 506	8 000 000 1 047 912	0 140 738	0 141 332	0 150 986	0 113 917	0 196 165	0 167 722	0 6 295 883
Fonctionnement	1 000 000 367 912	1 000 000 403 225	0 20 244	0 21 363	0 20 851	0 16 322	0 27 531	0 22 560	0 540 902
Financement	8 000 000 2 926 102	8 000 000 2 925 101	0 248 682	0 244 569	0 246 607	0 183 322	0 302 158	0 235 660	0 4 040 791

■ AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), ont été livrés en septembre 2008 pour un coût global de 63,7 M€ TTC. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

Les évolutions constatées correspondent à des révisions de prix.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	34 285 824 20 215 527	34 285 824 20 794 773	0 2 262 822	0 2 185 882	0 2 382 250	0 2 382 250	0 2 492 725	0 2 501 062	0 4 431 438
Fonctionnement	9 927 458 9 927 458	10 165 317 10 165 317	929 915 929 915	896 341 896 341	764 843 764 843	1 132 064 1 132 064	980 839 980 839	951 557 951 557	717 582 717 582
Financement	13 896 636 13 896 636	13 823 615 13 823 615	480 364 480 364	457 508 457 508	381 409 381 409	381 409 381 409	274 121 274 121	159 527 159 527	38 910 38 910

■ AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint-Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette pour un montant de 11,87 M€ a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 050 000	5 050 000	0	0	0	0	0	0	0
	815 994	913 283	106 263	106 263	112 617	83 848	148 121	126 488	3 740 517
Fonctionnement	1 821 840	1 821 840	0	0	0	0	0	0	0
	698 775	698 775	72 959	72 959	77 920	59 100	104 804	91 062	776 320
Financement	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 546 339	2 599 000	207 130	207 130	200 776	202 399	243 619	186 905	1 615 231

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de Saint-Cyr au Mont-d'or, d'une surface totale de 1 962 m² de surface hors œuvre nette (SHON), comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global est de 15,5 M€ TTC.

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

AE CP	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 532 500	8 532 500	0	0	0	0	0	0	0
	6 862 936	5 861 192	367 046	584 914	367 046	457 484	311 824	311 824	311 824
Fonctionnement	2 074 954	1 872 293	246 397	243 332	226 110	223 159	220 746	198 246	176 090
	2 074 954	1 872 293	246 397	243 332	226 110	223 159	220 746	198 246	176 090
Financement	3 534 060	3 385 716	129 911	129 911	129 911	0	0	0	0
	3 534 060	3 385 716	129 911	129 911	129 911	0	0	0	0

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 18,9 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 17 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 15,3 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police de 1 590 m² de SHON, pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON, pour 90 agents, pour une dépense totale de 16,3 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	41 019 970 24 212 156	41 019 970 24 212 156	0 2 797 445	284 2 880 161	300 300	0 3 027 710	0 2 568 528	0 2 567 529	217 511 9 091 823
Fonctionnement	7 474 583 7 474 583	7 558 684 7 608 690	623 575 623 575	787 017 787 017	625 857 625 857	789 310 789 310	749 563 749 563	738 878 738 878	1 341 392 1 341 392
Financement	12 169 975 12 170 275	12 172 730 12 213 348	761 464 761 464	478 373 478 373	636 571 636 571	421 932 421 932	336 374 336 374	277 226 277 226	381 750 381 450

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global est de 82,8 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8 383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

	2021 et avant		2022		2023		2024	2025	2026 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	30 700 000 3 650 485	30 700 000 3 667 980	0 465 507	0 475 171	0 491 620	0 497 406	0 538 245	0 564 886	0 24 989 257
Fonctionnement	9 656 944 2 056 770	9 656 944 2 059 319	0 190 263	0 195 282	0 201 140	0 211 153	0 229 101	0 248 575	1 985 258 8 716 353
Financement	40 500 000 12 211 159	40 500 000 12 211 159	0 1 223 137	0 1 218 911	0 1 208 320	0 1 212 547	0 1 189 456	0 1 182 489	0 23 485 439

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 992 464 287	CP ouverts en 2023 * (P1) 1 690 716 313
AE engagées en 2023 (E2) 1 777 063 574	CP consommés en 2023 (P2) 1 610 402 310
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 152 813 746	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4)</i> 652 262 258
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 62 586 967	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4)</i> 958 140 052

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 1 465 790 684					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 3 321 752					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 1 469 112 436	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 652 262 258	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 816 850 178
	AE engagées en 2023 (E2) 1 777 063 574	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 958 140 052	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 818 923 522
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 635 773 700
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 1 183 817 104
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 451 956 596

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2023 concernent le domaine immobilier pour près de 65 %. Il est partagé entre investissement et fonctionnement (loyers et fluides). Les équipements et moyens mobiles représentent 15 % des engagements non couverts et le solde se répartit entre informatique, fonctionnement courant et autres domaines.

Justification par action

ACTION

01 – Ordre public et protection de la souveraineté

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612	1 488 463 529 1 570 176 767	1 488 463 529 1 570 003 156	173 612	1 488 463 529 1 570 176 767
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	76 804 719 64 901 096	143 601	76 804 719 65 044 696	76 804 719 64 901 096	143 601	76 804 719 65 044 696
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011	1 411 658 810 1 505 132 071	1 411 658 810 1 505 102 060	30 011	1 411 658 810 1 505 132 071

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre**, c'est-à-dire pour l'essentiel la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions et prévenir les troubles à l'ordre public.

21 829 ETPT contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ». La fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » intègre une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité, de la sécurité publique, de la préfecture de police de Paris (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation), des directions territoriales de la police nationale (DTPN) ainsi que la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID) et du service de la protection (SDLP).

Les effectifs des compagnies républicaines de sécurité, sécurité publique et préfecture de police figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante de la police nationale. La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), des renseignements territoriaux (RT) et du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS). À Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est en outre assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police. Dans le reste du territoire, les effectifs des services du renseignement territorial et des directions territoriales ultra-marines y concourent également.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 488 463 529	1 570 003 156	1 488 463 529	1 570 003 156
Rémunérations d'activité	897 275 902	938 175 446	897 275 902	938 175 446
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	46 299 437	38 336 939	46 299 437	38 336 939
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	850 976 465	899 838 507	850 976 465	899 838 507
Cotisations et contributions sociales	586 343 227	619 235 065	586 343 227	619 235 065
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	30 255 311	25 967 556	30 255 311	25 967 556
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	556 087 916	593 267 509	556 087 916	593 267 509
Prestations sociales et allocations diverses	4 844 400	12 592 645	4 844 400	12 592 645
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>	249 971	596 601	249 971	596 601
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>	4 594 429	11 996 044	4 594 429	11 996 044
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		173 612		173 612
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		173 612		173 612
01.01 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets</i>		143 601		143 601
01.02 – <i>Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets</i>		30 011		30 011
Total	1 488 463 529	1 570 176 767	1 488 463 529	1 570 176 767

ACTION**02 – Sécurité et paix publiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sécurité et paix publiques	2 831 071 118		2 831 071 118	2 831 071 118		2 831 071 118
	3 466 577 057	996	3 466 578 053	3 466 577 057	996	3 466 578 053
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	146 083 270		146 083 270	146 083 270		146 083 270
	186 319 725	996	186 320 721	186 319 725	996	186 320 721
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	2 684 987 848		2 684 987 848	2 684 987 848		2 684 987 848
	3 280 257 332		3 280 257 332	3 280 257 332		3 280 257 332

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- les missions de lutte contre la délinquance (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- l'exercice de la police administrative, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;

- les fonctions d'accueil et de contact avec les usagers, en particulier les victimes. Les services participant à l'action regroupent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 48 199 ETPT sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Elle intègre une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police de Paris (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne), des compagnies républicaines de sécurité et des directions territoriales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 831 071 118	3 466 577 057	2 831 071 118	3 466 577 057
Rémunérations d'activité	1 706 626 895	2 071 497 414	1 706 626 895	2 071 497 414
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	88 061 948	115 647 033	88 061 948	115 647 033
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 618 564 947	1 955 850 381	1 618 564 947	1 955 850 381
Cotisations et contributions sociales	1 115 230 131	1 367 274 998	1 115 230 131	1 367 274 998
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	57 545 875	69 269 266	57 545 875	69 269 266
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 057 684 256	1 298 005 732	1 057 684 256	1 298 005 732
Prestations sociales et allocations diverses	9 214 092	27 804 645	9 214 092	27 804 645
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	475 447	1 403 426	475 447	1 403 426
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	8 738 645	26 401 219	8 738 645	26 401 219
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		996		996
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		996		996
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets		996		996
Total	2 831 071 118	3 466 578 053	2 831 071 118	3 466 578 053

ACTION

03 – Sécurité routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Sécurité routière	398 355 293		398 355 293	398 355 293		398 355 293
	380 031 584	190	380 031 774	380 031 584	190	380 031 774
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	20 555 133		20 555 133	20 555 133		20 555 133
	20 569 910	190	20 570 100	20 569 910	190	20 570 100
03.02 – Sécurité routière - Hors	377 800 160		377 800 160	377 800 160		377 800 160

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
administration centrale et cabinets	359 461 674		359 461 674	359 461 674		359 461 674

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route** et les missions de **police judiciaire liées** à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers ;
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 5 284 ETPT. Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité, les services de la préfecture de police et une partie des effectifs des directions territoriales. Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	398 355 293	380 031 584	398 355 293	380 031 584
Rémunérations d'activité	240 136 622	227 092 729	240 136 622	227 092 729
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	12 391 050	12 785 321	12 391 050	12 785 321
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	227 745 572	214 307 408	227 745 572	214 307 408
Cotisations et contributions sociales	156 922 171	149 890 706	156 922 171	149 890 706
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	8 097 184	7 629 438	8 097 184	7 629 438
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	148 824 987	142 261 268	148 824 987	142 261 268
Prestations sociales et allocations diverses	1 296 500	3 048 149	1 296 500	3 048 149
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	66 899	155 151	66 899	155 151
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	1 229 601	2 892 998	1 229 601	2 892 998
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		190		190
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		190		190
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet		190		190
Total	398 355 293	380 031 774	398 355 293	380 031 774

ACTION**04 - Police des étrangers et sûreté des transports internationaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 - Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 046 278 161		1 046 278 161	1 046 278 161		1 046 278 161
	1 048 585 731	35 211	1 048 620 942	1 048 585 731	35 251	1 048 620 982
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 987 953		53 987 953	53 987 953		53 987 953
	793 011 358	35 211	793 046 569	793 011 358	35 251	793 046 609
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	992 290 208		992 290 208	992 290 208		992 290 208
	255 574 373		255 574 373	255 574 373		255 574 373

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » rassemble plusieurs aspects de la police des étrangers :

- **le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières qui l'organisent ;**

- **la sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 14 580 ETPT sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs en charge de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police (direction du renseignement), des CRS et des directions territoriales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 046 278 161	1 048 585 731	1 046 278 161	1 048 585 731
Rémunérations d'activité	630 717 624	626 595 801	630 717 624	626 595 801
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	32 545 029	472 706 955	32 545 029	472 706 955
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	598 172 595	153 888 846	598 172 595	153 888 846
Cotisations et contributions sociales	412 155 287	413 579 456	412 155 287	413 579 456
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	21 267 213	316 326 988	21 267 213	316 326 988
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	390 888 074	97 252 468	390 888 074	97 252 468

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	3 405 250	8 410 474	3 405 250	8 410 474
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	175 711	3 977 415	175 711	3 977 415
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	3 229 539	4 433 059	3 229 539	4 433 059
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		35 211		35 251
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		35 211		35 251
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets		35 211		35 251
Total	1 046 278 161	1 048 620 942	1 046 278 161	1 048 620 982

ACTION

05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	2 765 912 363		2 765 912 363	2 765 912 363		2 765 912 363
	3 344 371 002		3 344 371 002	3 344 371 002		3 344 371 002
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	142 721 081		142 721 081	142 721 081		142 721 081
	163 636 361		163 636 361	163 636 361		163 636 361
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 623 191 282		2 623 191 282	2 623 191 282		2 623 191 282
	3 180 734 641		3 180 734 641	3 180 734 641		3 180 734 641

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales** ;
- le **rassemblement des preuves** ;
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices ;
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 46 500 ETPT sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » intègre les effectifs de la filière investigation issue de la totalité de la police judiciaire et d'une partie des effectifs de la sécurité publique. La totalité des effectifs du service national de police scientifique (SNPS) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, ainsi qu'une partie des effectifs des directions territoriales, de la direction

de la sécurisation de proximité et de la direction de l'ordre public et de la circulation contribuent également à cette action.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 765 912 363	3 344 371 002	2 765 912 363	3 344 371 002
Rémunérations d'activité	1 667 347 878	1 998 471 624	1 667 347 878	1 998 471 624
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	86 035 151	101 790 461	86 035 151	101 790 461
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 581 312 727	1 896 681 163	1 581 312 727	1 896 681 163
Cotisations et contributions sociales	1 089 562 457	1 319 074 920	1 089 562 457	1 319 074 920
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	56 221 423	60 568 812	56 221 423	60 568 812
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 033 341 034	1 258 506 108	1 033 341 034	1 258 506 108
Prestations sociales et allocations diverses	9 002 028	26 824 458	9 002 028	26 824 458
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	464 507	1 277 088	464 507	1 277 088
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	8 537 521	25 547 370	8 537 521	25 547 370
Total	2 765 912 363	3 344 371 002	2 765 912 363	3 344 371 002

ACTION

06 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	2 303 571 017	1 885 006 572	4 188 577 589	2 303 571 017	1 555 133 494	3 858 704 511
	956 198 730	1 776 853 565	2 733 052 295	956 198 730	1 610 192 261	2 566 390 991
06.01 – Formation		43 299 666	43 299 666		43 299 666	43 299 666
		30 567 551	30 567 551		30 118 635	30 118 635
06.02 – Action sociale		35 995 184	35 995 184		35 125 184	35 125 184
		67 245 231	67 245 231		62 592 403	62 592 403
06.03 – Immobilier		478 883 870	478 883 870		228 692 729	228 692 729
		232 929 738	232 929 738		246 419 175	246 419 175
06.05 – Système d'information et de communication		168 482 942	168 482 942		174 963 280	174 963 280
		118 726 702	118 726 702		122 588 678	122 588 678
06.07 – Soutien (autres dépenses)		1 158 344 910	1 158 344 910		1 073 052 635	1 073 052 635
	251 788 811	1 327 281 410	1 579 070 221	251 788 811	1 148 421 965	1 400 210 776
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	2 303 571 017		2 303 571 017	2 303 571 017		2 303 571 017
	704 409 919	102 933	704 512 852	704 409 919	51 405	704 461 324

- **MASSE SALARIALE**

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (13 295 ETPT) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme.

La sous-action « Soutien (autres dépenses) » regroupe le recrutement, la formation et la gestion déconcentrée des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont les écoles de l'académie de police, les élèves, les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), y compris celui de l'Île-de-France.

La sous-action « Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle prend en compte les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS), la direction des ressources humaines, des finances et des soutiens (DRHFS), l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN), le cabinet et l'état-major du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale (IGPN). Y sont également comptabilisés, les nouveaux services spécialisés comme le service de la transformation numérique (STN) et l'agence numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI).

• **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - 1 423,2 M€ EN AE ET 1 257,4M€ EN CP**

Les dépenses de titre 3 s'élèvent à 1 423,2 M€ en AE et 1 257,2 M€ en CP.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) pour un montant de 1 390,7 M€ en AE et 1 225,9 M€ en CP et les subventions pour charges de service public pour 32,5 M€ en AE et 31,4 M€ en CP.

Dans le référentiel d'exécution, elles sont ventilées entre le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et certaines subventions.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES : 600,4 M€ € EN AE ET 499,5 M€ EN CP

Il est à noter que la comparaison entre les données du PAP et celles de l'exécution 2023 est affectée par une erreur de répartition entre les catégories de dépenses de formation et de fonctionnement courant lors de l'élaboration du PAP. Cette erreur a été rectifiée en PAP 2024.

- Dépenses de fonctionnement courant : 142,4 M€ en AE et 101 M€ en CP

Ce poste de dépense regroupe :

- les achats courants hors immobilier et dépenses opérationnelles (matériel de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, dépenses de cohésion et de représentation) représentant 92,3 M€ en AE et 52,8 M€ en CP ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien pour 10,6 M€ en AE et 11,4 M€ en CP ;
- les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrière représentent 9,8 M€ en AE et 14,2 M€ en CP ;
- les prestations diverses et études ressortent à 29,7 M€ en AE et 22,6 M€ en CP.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement courant par rapport au PAP s'explique notamment par la réintégration dans la présente catégorie des dépenses de fonctionnement courant de l'Académie de police (5,1 M€ en AE et 4,2 M€ en CP exécutés en 2023), qui avaient été présentées dans la catégorie des dépenses de formation dans le PAP. Par ailleurs, le déploiement de la solution PC STORM a impacté plus fortement que prévu les engagements pluriannuels sur l'activité téléphonie (abonnements).

- Dépenses de formation : 31,2 M€ en AE et 30,8 M€ en CP

Un montant de 7,6 M€ en AE et 7,2 M€ en CP ont été consommés pour la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- les formations organisées par les directions zonales au recrutement et à la formation de la police nationale (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation

en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, l'amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des risques psychosociaux, maîtrise des outils informatiques et transmissions, la qualification officier de police judiciaire, etc.) ;

- les formations organisées par les structures de formation nationales qui répondent aux besoins des services et directions actives (animateurs activités physiques et professionnelles, tireur qualifié, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC), permis C et D, stage motocycliste, etc.) ;
- les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération, formations à la conduite spécialisée, drones et anti drones.

On note une tendance haussière qui s'inscrit dans le respect des préconisations de la LOPMI.

Ces crédits ont permis de financer, en outre, les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité, compte personnel de formation, etc.).

Par ailleurs, 23,1 M€ en AE et 23,3 M€ en CP pour le financement des frais de mission des stagiaires ainsi que les gratifications d'étudiant, les indemnités de stage et la formation des apprentis.

L'écart constaté entre les dépenses de formation exécutées en 2023 (30,8 M€ en AE et 30,4 M€ en CP) et la prévision inscrite en PAP (43,3 M€ en AE et en CP) s'explique principalement par l'imputation dans cette catégorie des seules dépenses ayant un lien direct avec la formation, c'est-à-dire les dépenses pédagogiques et les frais de déplacement pour se rendre en formation. Comme indiqué ci-avant, les dépenses de fonctionnement courant de l'Académie de police (téléphonie, reprographie, fluides, etc.), qui avaient été incluses dans cette catégorie en PAP, sont imputées en exécution dans les dépenses de fonctionnement courant.

- Dépenses de déplacement et de changement de résidence : 244,3 M€ en AE et 193,8 M€ en CP

- Les frais de déplacement (transport et indemnités de mission) s'élèvent à 114,4 M€ en AE et 102,4 M€ en CP. Ces crédits intègrent notamment :
 - les dépenses relatives au dispositif voyager et protéger, s'élèvent à 56,2 M€ en AE et 21,5 M€ en CP ;
 - les congés bonifiés à hauteur de 5,8 M€ en AE et CP, en hausse par rapport à ce qui avait été annoncé en PAP (3,4 M€) principalement en raison de l'inflation ;
 - les autres frais de déplacement correspondant essentiellement aux frais de mission des agents. Ces dépenses, qui sont marqués par une inflation du coût des transports, ont dû prendre en compte l'envoi de renfort lors des violences urbaines ;
- Les dépenses relatives à l'hébergement s'élèvent à 120,1 M€ en AE et 81,6 M€ en CP. Ces crédits ont servi au financement de l'hébergement des CRS. En 2023, la préparation des jeux olympiques de Paris 2024 a impliqué l'engagement du marché de prestation d'hébergement avec le prestataire BNETWORK pour un montant de 52,8 M€ en AE et une avance de 21,2 M€ en CP. Cette dépense n'était pas prévue en PAP 2023 ;
- L'indemnisation des frais de changement de résidence atteint 9,8 M€ en AE et en CP.

- Dépenses d'alimentation : 20,1 M€ en AE et 18,5 M€ en CP

Ces dépenses sont légèrement inférieures aux montants affichés dans le PAP (22,2 M€ en AE et 21,9 M€ en CP).

- Frais d'investigation, de renseignement, de protection et d'intervention (FIRPI) : 5,5 M€ en AE et 5,4 M€ CP

Ces dépenses sont supérieures aux montants affichés dans le PAP (4,7 M€ en AE et CP) en raison de l'augmentation de l'activité opérationnelle.

- Dépenses relatives aux moyens mobiles : 156,8 M€ en AE et 150 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, pour un montant de 147,8 M€ en AE et 141,8 M€ en CP sont supérieures en AE de 24 % et de 19 % en CP par rapport aux prévisions du PAP.

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont constituées :

- des dépenses d'entretien et de réparations, pour 55,3 M€ en AE et 53,9 M€ en CP, contre 50 M€ en AE et 49,9 M€ en CP annoncés dans le PAP. Cet écart est expliqué principalement par le surcoût lié à l'externalisation de l'entretien des véhicules et par l'augmentation du coût des pièces détachées ;
- les frais de péage/location de véhicules d'un montant de 19,6 M€ en AE et de 15 M€ en CP, contre 13,53 M€ en AE et 13,11 M€ en CP annoncés dans le PAP. Cet écart s'explique essentiellement par l'engagement du marché aérien d'avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR) à hauteur de 5,5 M€ en AE et son paiement à hauteur de 1,6 M€ en CP ;
- les dépenses de carburant d'un montant de 72,9 M€ en AE et en CP, contre 56,26 M€ en AE et CP affichés au PAP. Cet écart est principalement dû à un maintien à un niveau élevé du prix des carburants combiné à une activité des forces de sécurité soutenue notamment en raison des violences urbaines.

Par ailleurs, un montant de 9 M€ en AE et 8,2 M€ en CP sont dépensés soit pour l'aménagement initial de véhicules nouvellement acquis, soit pour l'acquisition de cycles.

DÉPENSES D'EQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 141,5 M€ en AE et 168,9 M€ en CP

Les crédits alloués à l'équipement des fonctionnaires de police et aux services chargés de leur soutien en 2023 s'élèvent à un montant de 141,5 M€ en AE et 168,9 M€ en CP. Ces crédits comprennent :

- Dépenses d'habillement pour 6 M€ en AE et 48,5 M€ en CP :

Ces dépenses regroupent le marché d'externalisation de l'habillement dont le montant s'élève à un total de 45,1 M€ en CP. L'ensemble de ces crédits ont permis d'équiper les nouveaux fonctionnaires de police du paquetage habillement ainsi que ceux disposant d'un compte à points. Une nouvelle campagne de modernisation de la tenue réglementaire a également été menée au cours de l'année 2023 et devrait se prolonger en 2024, avec notamment la commande en 2023 de 40 234 polos nouveaux modèles. Ces dépenses regroupent également l'équipement des tenues de spécialistes hors marché habillement (tenues haute montagne, tenues motocyclistes, tenues des unités d'intervention) représentant un total de 3,5 M€.

- Dépenses en armement et munitions pour 37,6 M€ en AE et 31,1 M€ en CP :

En 2023, 4,4 M€ en AE et 7,2 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers pour notamment :

- l'acquisition de 2 600 Glocks 26 ;
- la commande de Sig Sauer et accessoires d'armements (0,38 M€).

L'écart entre les données du PAP et l'exécution s'explique par l'absence de certains supports juridiques comme les lanceurs de munitions MO.

En ce qui concerne les munitions des forces de police, 33,1 M€ en AE et 23,9 M€ en CP ont été consommés, notamment pour les commandes suivantes :

- la commande de munitions de petits calibres (11,3 M€) ;
- 1,9 M de cartouches taser pour PIE ;

A la suite des violences urbaines de l'été 2023, des commandes ont été réalisées pour reconstituer les stocks de munitions et en particulier les munitions MO, pour un montant de 6,1 M€ en AE et 4,5 M€ en CP.

L'écart entre la PAP et l'exécution constatée, en particulier concernant les AE, s'explique par la commande de munitions MO supplémentaires pendant et à la suite des événements de juin et juillet 2023 afin de reconstituer les stocks.

- Dépenses en moyens généraux et de protection pour 27,5 M€ en AE et 26,9 M€ en CP :

Les moyens généraux et de protection ont représenté 27,5 M€ en AE et 26,9 M€ en CP répartis entre :

- Les dépenses liées aux acquisitions d'équipements de protection et d'intervention engagées en centrale par le SAILMI pour 22 M€ en AE et 21 M€ en CP qui comprennent notamment les équipements suivants :
 - 4,54 M€ pour la commande de 6 677 casques MO ;
 - 0,88 M€ pour des menottes et étuis ;
 - 2,16 M€ en casques de motocyclistes et 1,42 M€ pour la commande de tenue de motocyclistes ;

- 1,4 M€ pour des boucliers balistiques ;
- 1,08 M€ en effet pare-coups ;
- 0,76 M€ en casques légers ;
- 2,71 M€ en matériaux de protection balistique ;
- 0,21 M€ en lampes tactiques.

La différence entre la prévision du PAP et l'exécution peut s'expliquer par une passation tardive du nouveau marché des effets pare-coups.

- Les dépenses directement effectuées par les services (5,5 M€ en AE et 5,9 M€ en CP) correspondant aux achats spécifiques (DCCRS, SNPS, PAF et PJ notamment).

- Dépenses liées à l'achat, la location et l'entretien de divers matériels ainsi que les matériels d'analyses, de détection et des consommables PTS pour 70,4 M€ en AE et 62,4 M€ en CP :

- Dépenses de matériels et mobiliers effectuées par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) mais également par l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) pour les pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses ont représenté 51,6 M€ en AE et 42,8 M€ en CP en 2023.
- 13,9 M€ en AE et 13,5 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition des consommables du service national de la police scientifique (SNPS).
- Pour les acquisitions de matériels d'analyse et de détection, 4,9 M€ en AE et 6,1 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition notamment :
 - de 400 000 kits (kits de dépistage drogue salivaire et urinaire, kits d'identification drogue, kits de prélèvement buccal, kits de prélèvement de traces biologiques) pour un montant de 1,66 M€ ;
 - de 140 éthylomètres pour un montant de 0,52 M€.

DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 160,5 M€ en AE et 166,8 M€ EN CP

Au cours de l'année 2023, 160,5 M€ en AE et 166,8 M€ en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les équipements SIC.

Ces dépenses comprennent :

- 57,5 M€ en AE et 54,7 M€ en CP pour les dépenses dites du sac-à-dos numérique dont :
 - le renouvellement et la maintenance des logiciels bureautiques (brevets et licences) pour 15,7 M€ en AE et 14,3 M€ en CP ;
 - les dépenses d'acquisition et de renouvellement des consommables informatiques (visio, serveur, casques, matériels téléphoniques, etc.) ainsi que l'entretien du parc informatique de la police à hauteur de 38,7 M€ en AE et 37,3 M€ en CP ;
 - les dépenses d'étude et de pilotage des projets numérique pour un montant de 3,1 M€ en AE et CP.
- 14,7 M€ en AE et 13,9 M€ en CP sont dédiés à la maintenance et aux équipements radio (et d'infrastructures), notamment :
 - pour la commande de 1 965 radios (TPH ACROPOL) (3,9 M€ en AE et 4,9 M€ en CP) ;
 - l'hébergement IPMS (commun avec la GN) (1,5 M€ en AE et 1,2 M€ en CP).
- 39,4 M€ en AE et 40 M€ en CP pour les applications métiers de la police. Ces crédits financent les outils métiers et de lutte contre la cybercriminalité, il supporte également les dépenses de maintien en conditions opérationnelles de logiciels d'analyse et d'aide à l'investigation, notamment :
 - la plateforme de signalement IGPN (0,34 M€ en AE et 0,41 M€ en CP) ;
 - le projet cybercrime, d'acquisition de matériel et de logiciel de lutte contre la cybercriminalité (4,49 M€ en AE et 3,27 M€ en CP) ;

- MERCURE (1,09 M€ en AE et 1,09 M€ en CP).

• 48,9 M€ en AE et 58,2 M€ en CP ont été dédiés aux grands projets d'équipement SIC de la police. Ces crédits ont financé notamment :

- la location des terminaux NEO 2 (7,4 € par mois) ; le parc actuel est doté de 140 000 terminaux dont 11 000 commandés en 2023 (5,5 M€ en AE et 20,8 M€ en CP) ;

- la poursuite du déploiement de PC STORM ; en fin d'année plus de 67 000 utilisateurs sont équipés sur un objectif à terme de 81 000 utilisateurs. En 2023, les départements concernés par la coupe du monde de rugby et les JOP2024 ont été équipés en priorité ;

- l'acquisition d'accessoires (casques, micro-paires, chargeurs, batteries externes) pour un montant de 21,7 M€ en AE et 27,8 M€ en CP.

Pour mémoire, en plus des consommations du P176, d'autres dépenses numériques « police » ont été supportés par le BOP CNUM du programme 216, à hauteur de 97,14 M€ en AE et 90,88 M€ en CP sur le T3.

Des grands projets liés à la maintenance du réseau de communication et la maintenance des capacités d'hébergement concernent notamment :

- les liaisons louées (0,5 M€ en AE et 0,43 M€ en CP) ;

- la maintenance des sites INPT (34,21 M€ en AE et 36,50 M€ en CP) ;

- la maintenance du plan vidéo protection de la préfecture de police (PVPP) à hauteur de 22,15 M€ en AE et 17,72 M€ en CP pour le financement du parc qui est constitué d'un réseau de 38 000 caméras de vidéo protection sur l'ensemble de l'Île-de-France (dont les caméras des partenaires de la PP (stades, centres commerciaux, Village olympique, etc.) et 3 992 caméras de la préfecture de police ;

- le réseau interministériel de l'État (RIE) (1,27 M€ en AE et 0,80 M€ en CP) ;

- le maintien du réseau local (LAN) (3,13 M€ en AE et 2,67 M€) ;

- l'hébergement DNUM- Legacy (2,09 M€ en AE et 1,53 M€ en CP).

DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 419,6 M€ en AE et 326,8 M€ en CP

Les dépenses immobilières comprennent notamment :

• les loyers de droit commun, qui représentent 61,9 M€ en AE et 63,9 M€ en CP ;

• les dépenses liées aux opérations immobilières de type LOA, représentant 6,9 M€ en AE et 6,2 M€ en CP ;

• la dépense liée à l'énergie et aux fluides, qui atteint 157,3 M€ en AE et 82,9 M€ en CP. L'écart avec le PAP 2023 s'explique par la très forte hausse des prix de l'énergie. Le volume d'engagement des nouveaux marchés nationaux, bien que renouvelés sur deux ans et non plus quatre, est sans précédent. Ce constat est valable également pour la consommation de CP qui suit également la hausse des prix ;

• les autres dépenses de fonctionnement courant immobilier (travaux d'aménagement et d'entretien incluant la poursuite du plan « poignée de porte », nettoyage et gardiennage des locaux) qui représentent un total de 127,7 M€ en AE et 112,4 M€ en CP, soit 26,6 M€ en AE et 14,8 M€ en CP de plus que le montant inscrit en PAP, ce qui traduit pour l'effort particulier et soutenu d'amélioration de l'environnement professionnel des policiers réalisé en 2023.

Enfin, concernant les études préalables aux nouveaux projets immobiliers, un montant global de 2,7 M€ en AE et 1,8 M€ en CP a été consommé.

Le solde des dépenses de fonctionnement immobilier, soit 63,1 M€ en AE et 59,6 M€ en CP représente la partie non immobilisable de dépenses liées aux opérations d'investissement (études et travaux connexes).

DÉPENSES D'ACTION SOCIALE 67,7 M€ EN AE ET 63 M€ EN CP

Les dépenses de l'action sociale sont détaillées dans les éléments transversaux du programme.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 33,5 en AE et 32,4 M€ en CP

En 2023, une subvention est allouée au titre des charges de service public à l'école nationale supérieure de la Police (ENSP) pour un montant de 30,5 M€ en AE et CP. L'augmentation par rapport au PAP 2023 s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves et du plan de charge de l'opérateur.

Par ailleurs, 2 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ont été imputés par erreur sur la catégorie de dépense 32 « subventions pour charges de service public » au lieu de la catégorie de dépense 31 « Dépenses de fonctionnement ».

• **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - 313,7 M€ EN AE ET 316,5 M€ EN CP**

En 2023, les dépenses d'investissement du programme Police nationale s'élèvent au total à 313,7 M€ en AE et 316,5 M€ en CP. Ces crédits ont financé les dépenses d'informatique, d'immobilier, de moyens mobiles et d'équipements.

DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 31,4 M€ en AE et 27,3 M€ en CP

En 2023, le programme police nationale a supporté dans le cadre des investissements pour le numérique trois types de dépenses :

- 10,9 M€ en AE et 13,8 M€ en CP pour l'acquisition de matériel informatiques (serveurs, poste de travail pour les services spécialisés) et de licences ;
- l'investissement pour les infrastructures (réseau) de 0,9 M€ en AE et 2,2 M€ en CP avec notamment le financement du projet Migration IP GTSSI à hauteur de 26 216 € en AE et 73 163 € en CP ;
- le développement des systèmes d'informations de la police pour 11 M€ en AE et 3,4 M€ en CP (SI métiers, SI RH, hébergement IMPS). Ces crédits ont notamment permis le financement des grands projets suivants :
 - projet FAED pour un montant de 4,16 M€ en AE et 0,37 M€ en CP ;
 - du projet XPN 22 pour un montant de 2 M€ en AE ;
 - le projet MC-PN pour un montant de 1,77 M€ en AE et 1,33 M€ en CP.
- le financement en investissement des équipements et grands projets informatiques et technologiques de la police pour 8,6 M€ en AE et 7,9 M€ en CP. Ces crédits ont permis notamment de financer :
 - l'acquisition et l'installation de 11 murs d'image pour les salles de commandement dans le cadre du projet MCIC2 pour un montant de 3,5 M€ en AE et 2,7 M€ en CP ;
- l'acquisition de moyens de lutte anti-drone pour un montant de 3,15 M€ en AE et 1,18 M€ en CP.

DÉPENSES D'IMMOBILIER : 170,1 M€ en AE et 193,6 M€ en CP

Ces dépenses incluent les opérations d'investissement de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

En 2023, les dépenses consacrées à l'immobilier de la police nationale ont été exécutées à hauteur de 170,1 M€ en AE et 193,6 M€ en CP. L'écart avec la prévision du PAP s'explique principalement par le décalage calendaire d'opérations immobilières sur 2024, singulièrement les opérations de construction du nouvel hôtel de police de Marseille (135 M€ en AE prévus en PAP) et le commissariat de police des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille (15,2 M€ en AE prévus en PAP), ainsi que par la comptabilisation *in fine* en fonctionnement de la part non immobilisable de dépenses liées aux opérations d'investissement (études, travaux connexes, primo-équipement, etc.) à hauteur de 63,1 M€ en AE et 59,6 M€ en CP.

Afin de permettre aux effectifs de police de réaliser leurs missions dans un cadre renouvelé, les projets suivants ont notamment été finalisés et livrés en 2023 :

- Commissariat de police de Royan (3 M€ sur le P176 et 6,27 M€ sur le P362)
- Hôtel de police de Saint-Étienne Fauriel (19 M€)
- Hôtel de police de Torcy (21,2 M€)
- Antenne du Raid de Saint-Fons (69) (0,55 M€)
- Antenne RAID Marseille (3,7 M€)
- Commissariat de police de Mérignac et DZRFPN (livraison partielle permettant l'accueil du public (10,3 M€))
- Service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) à Angers (4,4 M€)
- Nouvelles unités CRS (3) :
 - CRS NG 81 sur le site de la CRS 55 à Marseille (1,3 M€) ;
 - CRS NG 82 sur le site de la CRS 42 à Saint-Herblain (3,78 M€) ;
 - CRS NG 83 sur le site de la CRS 45 à Chassieu (25,2 M€).

Les principales opérations immobilières qui ont bénéficié d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2023 figurent dans le tableau ci-dessous :

SGAMI	Libellés de s opérations d'investissement	Total AE engagées	2023		
			AE affectées au 31-12-2023	Cons o AE au 28-12-2023	Cons o CP au 28-12-2023
Adm centrale	DNRA IVRY	3 535 786 €	1 000 000 €	1 031 484 €	1 070 598 €
Adm centrale	CCA 8 commissariat du Grand Palais	17 250 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €
Adm centrale	UCI NOISIEL	652 177 €	695 000 €	652 177 €	132 289 €
SUD	Montpellier - Académie de Police	1 678 126 €	2 170 000 €	1 678 126 €	142 832 €
SUD	Extension et Restructuration Commissariat de Police de Béziers	13 845 388 €	600 000 €	785 059 €	2 612 946 €
SUD	Marseille - Regroupement de la CRS NG 81, CRS 55 et DZCRS SUD sur le site de la CRS 55	3 130 536 €	350 000 €	151 281 €	1 316 880 €
SUD	Marseille HP 13 - Construction de l'hôtel de police sur le site de la CRS 54	2 978 396 €	900 000 €	738 286 €	1 208 900 €
SUD	Marseille - Création CRS NG 81 site CRS 55 (installation modulaires)	1 177 238 €	1 300 000 €	1 177 238 €	726 320 €
SUD	Montauban - CRS NG 28	5 129 835 €	5 426 600 €	5 129 835 €	890 534 €
SUD-OUEST	Construction commissariat de Royan - surcoût plan de relance	2 947 249 €	953 000 €	921 719 €	1 944 223 €
SUD-OUEST	Extension HP de Pau	9 748 476 €	1 300 000 €	526 205 €	1 925 869 €
SUD-OUEST	Périgueux - Construction HP	9 233 077 €	7 254 000 €	6 753 526 €	325 433 €
SUD-OUEST	Restructuration CP Merignac et intégration DZRFPN	8 985 607 €	870 000 €	837 713 €	3 532 107 €
SUD-OUEST	CYNODEX (ex C3REXP) - Biscarrosse (études)	9 828 058 €	400 000 €	3 967 698 €	3 404 951 €
OUEST	Saint-Herblain - CRS NG 42	3 701 689 €	350 000 €	1 217 562 €	2 362 798 €
OUEST	CSP Lorient - Dégradations mars 2023	469 455 €	470 000 €	469 455 €	257 695 €
OUEST	Extension HP Quimper	3 472 118 €	300 000 €	756 239 €	1 369 610 €
OUEST	SNEAS Angers	5 039 351 €	800 000 €	860 141 €	2 246 397 €
OUEST	Olivet - DIDPA F 45 - Travaux (opération combinée CRA)	4 978 517 €	639 325 €	372 025 €	3 095 332 €
OUEST	HP Rennes - Menuiseries	1 698 966 €	210 000 €	176 837 €	843 391 €
OUEST	Desserrement des services implantés à l'HP de Nantes	1 292 309 €	800 000 €	697 169 €	327 622 €
OUEST	Schéma directeur rennais (SDIR) - relogement de la DZCRS de Rennes et desserrement HP	6 712 919 €	2 500 000 €	2 239 071 €	688 306 €
OUEST	Réhabilitation HP Angers	18 061 264 €	1 513 000 €	1 369 563 €	2 914 479 €
OUEST	MCIC² Caen	199 785 €	200 000 €	199 785 €	159 936 €
OUEST	HP Rouen Facades complément PDR	485 495 €	500 000 €	485 495 €	259 822 €
EST	Epernay - Construction CP	9 081 326 €	1 510 000 €	722 394 €	4 576 628 €
EST	Extension HP Nancy pour DDSP et PAF	3 685 041 €	1 200 000 €	2 798 489 €	574 697 €
EST	ENP Montbéliard - Rénovation des toitures	1 585 036 €	680 000 €	581 563 €	176 984 €
NORD	Construction CP Aulnoye-Aymeries - surcoût plan de relance	2 133 144 €	350 000 €	290 580 €	583 822 €
NORD	Relogement HP Valenciennes - Création stand de tir	37 300 000 €	37 200 000 €	37 203 339 €	744 942 €
NORD	Relogement SNPS Lille	1 408 367 €	1 510 000 €	1 408 367 €	1 351 841 €
NORD	Etudes préalables pour le relogement de l'hôtel de police d'Arras	3 907 417 €	413 000 €	3 333 629 €	788 327 €
SUD-EST	Chassieu - CRS NG 45	2 949 341 €	3 353 000 €	2 849 033 €	2 408 725 €
SUD-EST	Réhabilitation/extension HP Saint-Etienne	18 450 572 €	715 000 €	956 361 €	3 522 621 €
SUD-EST	Rénovation énergétique BP Alma St Etienne - surcoût plan de relance	246 489 €	415 000 €	196 814 €	166 947 €
SUD-EST	Rénovation énergétique Lyon 2 - surcoût plan de relance	552 857 €	1 268 481 €	552 857 €	147 930 €
SUD-EST	Plan de relance opé BEM	548 359 €	1 100 000 €	548 359 €	482 822 €
SUD-EST	DDPN Savoie	334 439 €	950 000 €	334 439 €	316 628 €
IDF	Fort Villeneuve St Georges - Création site formation maintien de l'ordre	649 629 €	800 000 €	649 629 €	184 840 €
IDF	Plan de sécurisation des commissariats 2023	1 942 883 €	2 270 000 €	1 942 883 €	373 020 €
IDF	Réhabilitation de l'HP 14 Paris	31 083 597 €	420 000 €	467 651 €	2 860 261 €
IDF	Restructuration-extension cantonnement CRS de Vélizy	3 133 416 €	2 976 799 €	2 892 745 €	686 167 €
IDF	Construction stand de tir de Rungis	5 634 627 €	286 000 €	252 100 €	261 553 €
IDF	Construction CP Noisiel/Torcy	20 824 451 €	1 400 000 €	1 052 892 €	4 390 791 €
IDF	Kremlin-Bicêtre - Construction CP	17 785 636 €	18 500 000 €	15 633 688 €	195 837 €
IDF	CRF Draveil - Réfection étanchéité toiture des deux bâtiments pyramides	1 188 434 €	850 000 €	122 071 €	137 708 €
GUADELOUPE	Construction HP de Basse-Terre	14 290 871 €	2 546 176 €	805 868 €	4 080 033 €
GUADELOUPE	Sécurisation de l'HP Mome Vergain - Les Abymes	2 651 533 €	951 631 €	575 470 €	807 540 €
MARTINIQUE	Construction HP Fort de France	37 789 648 €	883 397 €	839 166 €	1 103 948 €
MARTINIQUE	RA ID Gerbault - Installation provisoire	485 111 €	492 348 €	485 111 €	390 650 €
GUYANE	STRF - Acquisition de modulaires + création surtoit	134 732 €	135 150 €	134 732 €	124 308 €
GUYANE	RA ID Guyane - Création antenne	1 514 382 €	1 640 844 €	1 514 382 €	447 214 €
REUNION	Villa Saint Joseph - sécurisation suite prise à bail	462 275 €	473 000 €	462 275 €	283 758 €
MAYOTTE	Groupe électrogène du Commissariat central	250 737 €	227 337 €	250 737 €	178 550 €

Globalement, les conséquences du conflit Russie/Ukraine (raréfaction et renchérissement du coût des matières premières, hausse des coûts de l'énergie) ont pesé en 2023 sur l'activité immobilière de la police nationale. Toutefois, la police nationale a maintenu ses efforts non seulement pour finaliser des opérations engagées sur des triennaux précédents mais aussi pour lancer des projets nouveaux structurants pour les services (construction du nouvel hôtel de police de Valenciennes, construction du nouvel hôtel de police d'Arras, relogement du commissariat de Vichy, augmentation capacitaire de l'ENP de Périgueux, Extension de l'hôtel de police de Nancy, la relocalisation de l'académie de police à Montpellier, création de la CRS NG 84 à Montauban, de la CRS NG 81 à Marseille, de la CRS NG 83 à Chassieu etc.).

ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 96,9 M€ en AE et 84,2 M€ en CP

En 2023, le programme police nationale a mobilisé 96,9 M€ en AE et 84,2 M€ en CP afin de procéder au renouvellement du parc automobile grâce à l'acquisition de 2 487 véhicules :

- 71,9 M€ AE et 62,7 M€ en CP pour 1 608 véhicules légers 4 roues ;
- 6,7 M€ en AE et 6,1 M€ en CP pour 436 véhicules 2 roues ;
- 16,3 M€ en AE et 13,2 M€ en CP pour 340 véhicules lourds et 2 aménagements ;
- 2 M€ en AE et 2,2 M€ en CP pour les véhicules divers (tête de série notamment, expérimentation, embarcations nautiques et véhicules de sécurisation dans le cadre des JOP 2024.).

Parmi ces acquisitions, les fonds Sandhurst ont financé la commande de 101 véhicules pour la zone Nord et la zone Ouest, à hauteur de 7,6 M€ en AE et 6,4 M€ en CP.

Livraisons des véhicules commandés en 2023

Les dépenses consacrées aux moyens mobiles sont nettement inférieures en aux prévisions du PAP, (-26 % en AE et -36 % en CP). Cette différence s'explique par les difficultés rencontrées depuis 2022 concernant le marché automobile, avec la fermeture des chaînes de production, entraînant la suppression des modèles initialement proposés, l'allongement des délais de livraison et les réévaluations trimestrielles des prix.

Ainsi, au 31 décembre 2023, 227 véhicules commandés au PRA 2023 ont été livrés (taux de livraison de 8 %), dont :

- 155 véhicules légers, dont 152 véhicules 4 roues (soit un taux de livraison de 9 %) et 3 véhicules deux roues ;
- 1 seul véhicule lourd.

A titre de comparaison, à la même date, 4 240 véhicules commandés au PRA 2022 ont été livrés (taux de livraison à 53 %).

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 13,1 M€ EN AE ET 9,3 M€ EN CP

Les dépenses d'équipements s'élèvent à 13,1 M€ en AE et 9,3 M€ en CP et comprennent notamment :

- 0,05 M€ en CP pour l'armement ;
- 8,2 M€ en AE et 4,8 M€ en CP pour le matériel et mobiliers, dont les équipements de lutte anti-drone pour les Jeux olympiques de Paris 2024 ;
- 1,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP pour l'acquisition d'équipements lourds pour les fonctions internalisées (cuisine CRS et matériels pour l'ECLPN, dont une découpeuse lasers pour un montant de 0,5 M€) ;
- 0,5 M€ en AE et 0,63 M€ en CP pour l'acquisition de moyens de protection ;
- 0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP pour du matériel de détection ;
- 2,7 M€ en AE et 2,8 M€ en CP pour l'équipement lourds de la police technique et scientifique.

SUBVENTIONS POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT : 1,9 M€ en AE et en CP

En 2023, 1,9 M€ en AE et CP ont été versés à l'ENSP pour de l'investissement immobilier au titre d'une subvention pour charges d'investissement.

- **DÉPENSES D'INTERVENTION ET D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES - 39,9 M€ EN AE ET 36,5 M€ EN CP**

DÉPENSES D'INTERVENTION : 39,1 M€ EN AE ET 35,7 M€ EN CP

Les dépenses d'intervention, exécutées à hauteur de 39,1 M€ en AE et 35,7 M€ en CP, comprennent notamment :

- la participation de l'État au budget spécial de la Ville de Paris pour 29 M€ en AE et CP. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAMI, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents des administrations parisiennes effectuant des missions au profit des services de police ;
- la contribution versée à INTERPOL pour 3,8 M€ en AE ;
- le financement de CIVIPOL pour 1 M€ en AE et en CP ;
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,5 M€ en AE et CP ;
- une contribution au fonctionnement du numéro d'urgence 114 (CHRU de Grenoble) : 0,7 M€ en AE et en CP ;

- les subventions destinées notamment à la fédération sportive de la police nationale pour un montant de 2,9 M€ en AE et CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES : 0,8 M€ EN AE ET EN CP

Ce montant correspond à la subvention pour charge d'investissement versée à l'ENSP. Ce montant devait être imputé sur le titre 5.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 303 571 017	956 198 730	2 303 571 017	956 198 730
Rémunérations d'activité	1 388 639 171	571 388 769	1 388 639 171	571 388 769
06.07 – Soutien (autres dépenses)		148 749 881		148 749 881
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	1 388 639 171	422 638 888	1 388 639 171	422 638 888
Cotisations et contributions sociales	907 434 572	377 140 503	907 434 572	377 140 503
06.07 – Soutien (autres dépenses)		99 782 084		99 782 084
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	907 434 572	277 358 419	907 434 572	277 358 419
Prestations sociales et allocations diverses	7 497 274	7 669 458	7 497 274	7 669 458
06.07 – Soutien (autres dépenses)		3 256 846		3 256 846
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	7 497 274	4 412 612	7 497 274	4 412 612
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 136 247 790	1 423 213 582	1 060 675 842	1 257 236 463
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 108 512 672	1 390 696 228	1 032 940 724	1 225 919 103
06.01 – Formation	43 299 666	30 555 204	43 299 666	30 114 982
06.02 – Action sociale	35 995 184	67 250 222	35 125 184	62 589 963
06.03 – Immobilier		64 376 403		60 975 730
06.05 – Système d'information et de communication	84 867 247	100 263 346	95 457 574	108 776 509
06.07 – Soutien (autres dépenses)	944 350 575	1 128 249 977	859 058 300	963 460 843
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		1 077		1 077
Subventions pour charges de service public	27 735 118	32 517 355	27 735 118	31 317 360
06.01 – Formation		-7		
06.03 – Immobilier		-22 500		-22 500
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 735 118	32 539 862	27 735 118	31 339 860

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	713 176 487	313 734 975	458 875 357	316 447 037
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	688 500 661	286 793 350	441 392 775	297 272 620
06.01 – Formation				3 654
06.03 – Immobilier	476 378 870	160 575 834	226 187 729	177 465 946
06.05 – Système d'information et de communication	59 294 869	6 254 181	62 378 124	6 811 913
06.07 – Soutien (autres dépenses)	152 826 922	119 963 335	152 826 922	112 991 108
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	24 320 826	17 039 078	17 127 582	9 271 871
06.05 – Système d'information et de communication	24 320 826	12 209 175	17 127 582	7 000 256
06.07 – Soutien (autres dépenses)		4 728 046		2 221 286
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		101 856		50 328
Subventions pour charges d'investissement	355 000	9 902 547	355 000	9 902 547
06.03 – Immobilier	355 000	8 000 000	355 000	8 000 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)		1 902 547		1 902 547
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 432 295	39 126 653	33 432 295	35 742 761
Transferts aux ménages		-7 431		
06.02 – Action sociale		-7 431		
Transferts aux entreprises		1 197 993		958 395
06.07 – Soutien (autres dépenses)		1 197 993		958 395
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	29 000 000	27 991 567	29 000 000
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	29 000 000	27 991 567	29 000 000
Transferts aux autres collectivités	5 440 728	8 936 075	5 440 728	5 784 366
06.02 – Action sociale		2 440		2 440
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 440 728	8 933 635	5 440 728	5 781 926
Appels en garantie		15		
06.07 – Soutien (autres dépenses)		15		
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 150 000	778 354	2 150 000	766 000
Dotations en fonds propres	2 150 000	778 354	2 150 000	766 000
06.01 – Formation		12 354		
06.03 – Immobilier	2 150 000		2 150 000	
06.07 – Soutien (autres dépenses)		766 000		766 000
Total	4 188 577 589	2 733 052 295	3 858 704 511	2 566 390 991

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)					2 040 000	840 000
Subventions pour charges de service public					2 040 000	840 000
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)					8 000 000	8 000 000
Subventions d'investissement					8 000 000	8 000 000
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)	9 700 000	9 700 000				
Dotations en fonds propres	9 700 000	9 700 000				
Universités et assimilés (P150)	-6 800				31 400	
Dotations en fonds propres	-6 800				31 400	
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	18 824	18 824				
Subventions pour charges de service public	18 824	18 824				
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	27 164 423	27 164 423	28 090 118	28 090 118	33 168 547	33 168 547
Subventions pour charges de service public	27 164 423	27 164 423	27 735 118	27 735 118	30 500 000	30 500 000
Dotations en fonds propres					766 000	766 000
Subventions d'investissement			355 000	355 000	1 902 547	1 902 547
Total	36 876 447	36 883 247	28 090 118	28 090 118	43 239 947	42 008 547
Total des subventions pour charges de service public	27 183 247	27 183 247	27 735 118	27 735 118	32 540 000	31 340 000
Total des dotations en fonds propres	9 693 200	9 700 000			797 400	766 000
Total des subventions d'investissement			355 000	355 000	9 902 547	9 902 547

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

La subvention pour charges de service public de l'ENSP est majorée de +2 765 k€ par rapport à celle de 2022 pour tenir compte de l'augmentation de la taille des promotions d'officiers et de commissaires (augmentation des frais de stage, renforcement des équipes pédagogiques et de soutien), le financement des mesures salariales interministérielles de l'été 2022 (revalorisation du point d'indice) et l'inflation (fluides, denrées alimentaires) .

En 2023, l'ENSP a perçu une subvention totale pour charge d'investissement de 2 668 k€. Elle se décompose comme suit :

- une subvention d'investissement initiale de 766 k€ pour réaliser des opérations sur les deux sites (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Cannes-Écluse);
- un abondement de la subvention d'investissement de 1 903 k€, après le CA du mois de septembre, pour réaliser d'importants travaux sur le site de Cannes-Écluse (rénovation du chauffage, sécurisation de l'accueil, création d'un local de dépôt des armes).

NB : Les 766 000 € ne correspondent pas à une dotation en fonds propres mais à une subvention pour investissement. La divergence entre ces chiffres et ceux apparaissant dans le tableau ci-dessus tient à la création récente de la catégorie de dépense 53 (subvention pour charges d'investissement) qui a conduit à des corrections d'écritures incomplètes dans Chorus.

Le programme 176 a également alloué des crédits aux opérateurs suivants :

- La société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (SOLIDEO) pour le financement de la construction d'une base avancée au profit des services de la Préfecture de Police à Saint-Denis ;
- La réunion des musées nationaux - Grand Palais pour le financement de la rénovation des locaux du commissariat du 8^e arrondissement de Paris, situés sous le Grand Palais. Les travaux devraient s'achever en 2024.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	Réalisation 2022	0	4	0	0	0
	Prévision 2023	0	8	0	2	0
	Réalisation 2023	0	4	0	2	0
Total		0	4	0	0	0
		0	8	0	2	0
		0	4	0	2	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

Malgré une politique très volontariste en matière de recrutement par l'augmentation des recrutements de contractuels, l'exécution du plafond d'emploi LFI est quasiment identique à celui exécuté en 2022.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	289	279

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	2	0

Une part de la sous-consommation du plafond d'emplois de l'ENSP résulte des contraintes liées au recrutement des personnels fonctionnaires. Pour le recrutement de ces agents publics, et plus particulièrement pour les personnels actifs de la police nationale, le calendrier des campagnes nationales de mobilité a pour effet induit d'augmenter la période de vacance de certains postes, et donc une sous-consommation du plafond d'emplois.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le bilan 2023 de l'ENSP est le suivant :

1 - L'activité de formation

Au total, l'ENSP a dispensé en 2023 161 205 jours formation stagiaires (JFS) au titre de la formation initiale (+5,55 % par rapport à 2022) et 10 109,5 JFS au titre de la formation continue (+25,43 % par rapport à 2022).

La formation initiale :

À Saint-Cyr-au-Mont-d'Or 217 commissaires (la 75e promotion compte 84 élèves-commissaires et 7 détachés ; la 74e promotion compte 66 commissaires-stagiaires et 6 détachés et la 73e promotion compte 54 commissaires) ont été formés dans le cadre de 29 010 journées formation stagiaires.

À Cannes-Écluse, le département des formations professionnelles (DFPO) des officiers a pris en compte, sur l'ensemble de l'année 2023, 1 180 élèves officiers (843 en 2022, 469 en 2021) sans compter les fonctionnaires détachés dans le corps de commandement, qui suivent une scolarité spécifique : 344 élèves en janvier et février pour la 27e promotion ; 394 élèves sur l'ensemble de l'année pour la 28e promotion et 442 élèves de septembre à décembre pour la 29e promotion. Au total, la DFPO a servi 132 195 journées de formation stagiaires au titre de la formation initiale en 2023.

La formation continue :

À Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 144 sessions ont été ouvertes et 141 réalisées.

Le développement de l'e-formation s'est poursuivi (118 stagiaires de tous corps et grades ont été formés).

Au total, 1 302 stagiaires ont bénéficié de ces e-formations. L'année 2023 totalise 3 973,5 JFS soit une hausse de 27,36 % par rapport à 2022.

À Cannes-Écluse, le nombre de sessions de stages de formation a diminué en 2023, avec 57 sessions effectivement proposées contre 68 en 2022.

Le nombre de jours formation stagiaires est toutefois en hausse : 6 136 JFS contre 4 939 JFS en 2022, soit une hausse de 24 %. Cette croissance est notamment due au nombre plus important de capitaines accueillis dans le cadre de la formation d'accès au grade de commandant (262 au lieu de 198).

2 - Les activités partenariales

Elles comportent, outre les partenariats avec les secteurs public et privé (formation des élus, des cadres de la sécurité privée et des référents sûreté, réseau des écoles de service public, partenariat avec l'école polytechnique...) :

- les relations internationales avec un taux de réussite de 100 % au Master 2 pour les cadres de police étrangers ;
- les dispositifs au profit de l'égalité des chances : « Classes Prépas Talents du service public » avec un taux d'insertion dans la fonction publique à hauteur de 83 % et « cordées du service public » au profit de six lycées de trois académies.

Le nombre des JFS servis au titre de l'activité partenariale de l'ENSP a baissé de 2 % en 2023 (19 988 contre 20446,5), principalement en raison d'un nouveau mode de calcul consistant en l'agrégation des JFS de la FC des référents sûreté à la FC de l'établissement.

3 - Les activités de recherche pour la police nationale

24 projets ont été gérés en 2023 (3 terminés, 17 en cours et 4 déposés à l'Agence nationale de la recherche et la Commission européenne). Les recettes associées aux projets menés étaient de 552 k€ en 2023.

4 - Activité de soutien

L'ENSP poursuit le déploiement du contrôle interne financier selon la feuille de route du ministère.

En ce qui concerne l'immobilier, l'ENSP poursuit la rénovation des sites. A Cannes-Écluse notamment, d'importants travaux de rénovation des moyens immobiliers se poursuivent afin d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves officiers dont la taille des promotions est en forte hausse depuis 2021 et pour les années à venir. La halle multi activités ainsi que les salles de cours ont été livrées courant 2023.

Les travaux de rénovation du système de chauffage du site de Cannes-Écluse se sont déroulés pour l'essentiel en 2023 et seront totalement achevés sur le 1^{er} semestre 2024. Les travaux de sécurisation et de modernisation de l'accueil du site ont débuté en fin d'année.

A Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, pour permettre des économies d'énergie, un étage de l'internat a été repris pour installer des éclairages en LED. Des travaux ont été engagés afin de faciliter le respect de la règle de la marche en avant au sein des cuisines. L'établissement a également remis aux normes l'espace de plonge du mess à l'issue du désamiantage du plafond.

5- La gouvernance de l'opérateur

En 2023, un bilan d'étape du contrat d'objectifs et de performance (COP) a été effectué. Un rendez-vous stratégique entre la tutelle et la directrice de l'ENSP a également eu lieu en mars 2023 afin de fixer les objectifs de l'année, entérinés dans la lettre d'objectifs transmise en avril 2023. Enfin la tutelle et l'ENSP ont continué à échanger sur la rédaction du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde						1
Transferts						1
P231 – Vie étudiante	3	3			0	0
Transferts	3	3			0	0
P176 – Police nationale	27 164	27 164	28 090	28 090	33 169	33 169
Subventions pour charges de service public	27 164	27 164	27 735	27 735	30 500	30 500
Dotations en fonds propres					766	766
Subventions d'investissement			355	355	1 903	1 903
P147 – Politique de la ville					1	1
Transferts					1	1
P148 – Fonction publique	390	319			689	299
Transferts	390	319			689	299
Total	27 557	27 486	28 090	28 090	33 859	33 470

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

La SCSP a été réhaussée pour permettre à l'ENSP de faire face aux coûts supplémentaires induits par l'augmentation de la taille des promotions d'élèves.

L'ENSP a bénéficié, en 2023, une hausse de +2 314 k€ par rapport à l'année précédente afin de réaliser des investissements.

Les 1 k€ du programme 147 correspondent au financement du dispositif « Les cordées de la réussite ».

Les 299 k€ du programme 148 correspondent, quant à eux, au financement des « classes prépa talents ».

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	21 032	19 872	Subventions de l'État	30 500	30 530
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 207	5 301	– subventions pour charges de service public	30 500	30 530
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 322	13 803	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	392	830
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 345	1 876	Revenus d'activité et autres produits	1 401	2 864
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 345	1 876	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	100	526
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		8
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		723
Total des charges	35 354	33 675	Total des produits	32 294	34 224
Résultat : bénéfice		549	Résultat : perte	3 060	
Total : équilibre du CR	35 354	34 224	Total : équilibre du CR	35 354	34 224

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	816		Capacité d'autofinancement		1 167
Investissements	4 170	3 002	Financement de l'actif par l'État	766	2 669
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		8
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	4 986	3 002	Total des ressources	766	3 844
Augmentation du fonds de roulement		842	Diminution du fonds de roulement	4 220	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Plusieurs postes budgétaires sont liés au nombre d'élèves formés (fluides, remboursement de frais de stage, restauration...) et augmentent à due proportion.

L'équilibre général 2023 se réalise par un résultat bénéficiaire et une augmentation du fond de roulement. La capacité d'autofinancement de 1 891 k€ progresse par rapport à l'exercice 2022 (+1 096 k€).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
9 041	4 764	11 365

La trésorerie a progressé de 2 324 k€ par rapport au compte financier 2022. Cette augmentation résulte essentiellement du versement tardif en 2023 d'un complément de SCI (1 903 k€). L'ENSP a pu engager juridiquement les dépenses (autorisations d'engagement - AE) de cette SCI avant la fin de l'exercice mais n'a pas pu toutes les décaisser (crédits de paiement - CP), les travaux n'ayant pas été réalisés.

La trésorerie est grevée à hauteur de 7 862 k€ (2 600 k€ de travaux d'investissement, 2 400 k€ de marchés pluriannuels et 2 862 k€ de restes à payer - dont 1 175 k€ issus du mois de décembre et reportés sur 2024 en raison de la clôture anticipée).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	21 189	21 189	20 296	20 296
Fonctionnement	11 619	11 821	11 397	10 645
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 497	4 170	3 642	2 535
Total des dépenses AE (A) CP (B)	35 305	37 180	35 335	33 475
dont contributions employeur au CAS pensions	6 207	6 207	5 301	5 301

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	32 567	35 282
Subvention pour charges de service public	30 500	30 530
Autres financements de l'État	766	2 669
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 301	2 083
Recettes fléchées	392	594
Financements de l'État fléchés	3	300
Autres financements publics fléchés	389	294
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	32 959	35 876
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	2 401
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	4 220	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Administration	1 875 1 874	76 113	76 96	0 0	0 0	0 2	0 2	1 951 1 989	1 951 1 972
Classe Prépa talents du service public	0 0	337 299	344 231	0 0	0 0	0 4	0 4	337 303	344 235
Formations	10 893 10 095	3 771 3 503	3 787 3 481	0 0	0 0	0 0	0 0	14 664 13 598	14 680 13 576
Recherche	842 679	197 161	197 251	0 0	0 0	0 9	0 9	1 039 849	1 039 940
Soutien et logistique	7 578 7 648	7 239 7 322	7 418 6 585	0 0	0 0	1 235 3 249	1 235 1 094	16 052 18 219	16 230 15 327
Travaux sur recettes exceptionnelles	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1 262 378	2 936 1 426	1 262 378	2 936 1 426
Total	21 189 20 296	11 619 11 397	11 821 10 645	0 0	0 0	2 497 3 642	4 170 2 535	35 305 35 335	37 180 33 475

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 220	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	201
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 220	201
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 324
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	2 343
Total des besoins	4 220	2 525

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 401
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	124
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	2 525
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 220	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	284	19
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 936	0
Total des financements	4 220	2 525

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire est excédentaire de 2 401 k€ induisant une variation positive de la trésorerie.
L'exécution budgétaire 2023 est néanmoins en forte hausse par rapport au compte financier 2022 s'élevant à 99 % au lieu de 92 %.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	283	297	283
– sous plafond	279	289	279
– hors plafond	4	8	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		2	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

En dépit d'une politique volontariste et des recrutements de contractuels plus nombreux en 2023, l'ENSP rencontre des difficultés de recrutements expliquant l'écart entre la prévision et la réalisation du plafond d'emplois.